



PROCES-VERBAL DU BUREAU SYNDICAL DU VENDREDI 19 OCTOBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le vendredi 19 octobre à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, s'est réuni à Caen, dans la salle Marcel Restout du SDEC ÉNERGIE, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS.

Etaient présents : M. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mmes Mireille DUFOUR et Claude GLASSON, MM. Joël BELLANGER, François BLIN, Abderrahman BOUJRAD, Christian GABRIEL, Henri GIRARD, Jean-Luc GUILLOUARD, Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard MARIE, Gérard POULAIN et Jacques ROYER, membres du Bureau Syndical.

Etaient excusés : Mme Jacqueline ANDRE, vice-Présidente, MM. Rémi BOUGAULT, Nicolas JOYAU et Jacques TALBOT, membres du Bureau Syndical

Pouvoirs : néant.

Etaient également présents : M. Bruno DELIQUE, Directeur Général, M. Bruno LEMOIGNE, Directeur Général Adjoint, Mme Nathalie NIGAIZE, Responsable des Assemblées et Mme Sylvie DURAND, Directrice du département concessions Electricité et Gaz, pour la partie portant sur le contrat de concession d'électricité.

Secrétaire de séance : M. Cédric POISSON a été nommé secrétaire de séance.

Le Bureau Syndical étant composé de 25 membres en exercice ; le quorum est donc de 13. M. Jacques LELANDAIS constatant la présence de 21 membres, le Bureau Syndical peut valablement délibérer.

COMMUNICATIONS DU PRESIDENT

1. Approbation du procès-verbal du 14 septembre 2018
2. Compte-rendu des délégations
3. Marchés Publics
4. Transfert de compétences
5. Actualités
6. Échéancier - 2nd semestre 2018 et 1^{er} semestre 2019

TRAVAUX DES COMMISSIONS

Développement économique

7. Aides au développement du réseau électrique

Solidarité

8. Soutien financiers à la rénovation énergétique
9. Aides aux familles pour impayés de gaz propane

Travaux

10. Programmes de travaux 2018
11. Délégations Temporaires de Maîtrise d'Ouvrage
12. Convention de partenariat pour la rénovation des postes de transformation

Nouvelles Technologies

13. MAPEO Calvados - convention de groupement de commande

Concession Electricité

14. Protocole B - Traitement des dossiers en souffrance de réitération

Administration-finances

15. Régies de recettes pour les recharges des véhicules électriques et hybrides : modification et clôture
16. Tickets restaurants 2019
17. Tableau des effectifs 2018

Energie

18. Compte-rendu des décisions du Président, en vertu de la délégation du Comité Syndical
19. Compétence "Energie Renouvelables"
20. Contrat patrimonial ADEME pour les projets bois

DOSSIERS

21. Petit cycle de l'eau
22. Contrat de concession d'électricité

I - COMMUNICATIONS DU PRESIDENT

1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 14 SEPTEMBRE 2018

M. le Président soumet au Bureau Syndical le procès-verbal de la réunion du 14 septembre 2018, qui leur a été transmis avec leur convocation.

Aucune observation n'ayant été formulée, le procès-verbal de la réunion du 14 septembre 2018 est adopté à l'unanimité.

2) COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS

M. Jacques LELANDAIS rend compte des délégations qu'il a reçues et notamment des dépenses effectuées depuis le dernier Bureau Syndical du 14 septembre 2018. La liste a été transmise aux élus préalablement à la réunion (*annexe*).

Le Bureau Syndical prend acte de l'ensemble de ces nouvelles dépenses.

3) MARCHES PUBLICS

Consultations en cours ou à venir

M. Bruno DELIQUE présente les consultations en cours ou à venir, à savoir :

Objet	Type de procédure
Fourniture d'armoires d'éclairage public 2019 – 2 lots	Appel d'Offres
Fourniture transformateurs et postes de transformation – Marchés subséquents n° 4 – 7 lots	
Fourniture, mise en œuvre et maintenance d'un Système d'Information et d'Aide à la Décision – SIAD	Dialogue compétitif
Eclairage public : fourniture de contrôleurs et nœuds communicants	MAPA > 50 000 €
Eclairage public : fourniture de luminaires intérieurs et de leur système de gestion, pour le tennis couvert de Ouistreham	
Acquisition de 2 véhicules électriques, avec batterie	
Conception et maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la salle Marcel RESTOUT et de l'accueil du SDEC ÉNERGIE	
Réalisation de 4 installations photovoltaïques (Lot 1 : Brémoy et Livarot-Pays-d'Auge – Lot 2 : Douvres-la-Délivrande)	
Maintenance des installations photovoltaïques	MAPA < 50 000 €
Maintenance des installations thermiques et plomberie du SDEC ÉNERGIE	

Le Bureau Syndical prend acte des consultations en cours et valide les consultations à venir.

Résultats de consultations

M. Jacques LELANDAIS présente les résultats de consultations, pour les marchés suivants :

Objet	Type de procédure
Fourniture d'électricité – Marchés subséquents n°2 ter – Lots 1 et 5	Appel d'offres

Les présents marchés subséquents font suite à l'attribution des accords-cadres (5 lots) passés en groupement de commande pour la fourniture et l'acheminement d'électricité et services associés afin d'alimenter les Points de Livraison (PDL) des membres du groupement.

Ces accords-cadres ont été reconduits pour une période de 12 mois à compter du 1^{er} janvier 2019.

Pour rappel, la Commission d'appel d'offres du SDEC ENERGIE du 14 septembre 2018 a procédé à l'attribution des lots n°2, 3 et 4 des marchés subséquents n°2 bis.

Les lots n°1 et 5 ayant été déclarés infructueux par cette même commission, il a été décidé de les relancer.

Les deux marchés subséquents correspondants référencés « 2 ter » sont :

Lot	Attributaires
1 PDL de bâtiments et de bornes de recharge raccordés en basse tension avec une puissance ≤ 36 kVa (C5)	EDF – ENGIE – DIRECT ENERGIE TOTAL ENERGIE GAZ
5 PDL de bâtiments dans le périmètre d'une régie d'électricité	ENERGEM

Chaque marché subséquent entrera en vigueur à la date de notification à son titulaire, qui n'emporte pas début de fourniture : cette dernière débutera au 1^{er} janvier 2019 pour une durée de 12 mois.

Conformément au règlement de consultation, l'offre économiquement la plus avantageuse a été retenue, pour chaque lot, en fonction des critères suivants :

- Prix : note sur 10 points pondérée à 80% ;
- Valeur technique : note sur 10 points pondérée à 20% (reprise de la note obtenue au stade de l'accord-cadre).

Les marchés subséquents n°2 ter ont été lancés le mercredi 26 septembre 2018.

Après analyse des offres et conformément aux critères d'attribution rappelés ci-dessus, la Commission d'Appel d'Offres du SDEC ENERGIE du 5 octobre 2018 a décidé d'attribuer les lots comme suit :

Lot	Attributaire
1 PDL de bâtiments et de bornes de recharge raccordés en basse tension avec une puissance ≤ 36 kVa (C5)	DIRECT ENERGIE
5 PDL de bâtiments dans le périmètre d'une régie d'électricité	ENERGEM

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** de la décision de la Commission d'Appels d'Offres,
- **AUTORISE** le président à signer les lots n°1 et 5 de ces marchés subséquents n°2 ter, ainsi que toutes les pièces, documents et actes s'y rattachant, et à procéder à son exécution.

CPJ

Reconductions de marchés

M. Jacques LELANDAIS présente l'ensemble des reconductions de marchés :

Objet	Titulaire	Durée (en mois)	Nb de renouv possible	Début de marché	Fin du marché	Renouv N°
Mâts 2018	CONIMAST	12	2	24/01/2018	23/01/2021	1
Vérification des installations électriques : EP / SL + locaux SDEC ÉNERGIE	DEKRA	12	2	01/01/2018	31/12/2021	1
Cartographie « Calvados »	CERENE SERVICES	12	3	10/01/2017	09/01/2021	2
Maintenance des installations téléphoniques	AXIANS-MASSELIN Communications SAS	12	2	28/11/2017	27/11/2020	1
Maintenance du logiciel CIIAT	CIIAT	12	3	18/11/2015	17/11/2019	3

Le Bureau Syndical prend acte de l'ensemble de ces reconductions de marchés.

- **Avenant n°1 au marché n°2018003000 - Cartographie : acquisition de données SIG « Caen-la-Mer » pour l'intégration du patrimoine Eclairage Public du Périphérique de CAEN dans le périmètre de la prestation et l'augmentation du montant maximum HT la première année de marché.**

Le marché n°2018003000, à bons de commandes, notifié à la Société Cerene le 10 mars 2018, dans le cadre d'une procédure d'appel d'offres, porte sur l'acquisition de données SIG par numérisation de données, levés géoréférencés de réseaux souterrains et aériens et des investigations complémentaires non intrusives.

Le patrimoine de l'éclairage public du périphérique de Caen est aujourd'hui expressément exclu de l'objet de ce marché.

En effet, les contraintes d'intervention imposées par le gestionnaire du périphérique, à savoir la DIRNO (Direction Interdépartementale des Routes du Nord-Ouest) étaient inconnues au moment de la mise en concurrence. Aussi, compte tenu de la spécificité de cet environnement, il était donc impossible de décrire et évaluer correctement les prestations à réaliser pour les ouvrages à lever et géoréférencer.

Après échanges avec les services de l'Etat, les conditions « spécifiques » d'exécution des prestations pour le géoréférencement des ouvrages en classe A sur le périphérique de Caen et ses bretelles d'accès sont aujourd'hui connues et détaillées au sein d'un avenant.

L'objet de cet avenant est donc d'intégrer le patrimoine de l'éclairage public du périphérique de Caen dans le périmètre du marché, dans les conditions qu'il décrit.

Les conditions financières du marché initial ne sont pas modifiées.

Celui-ci, joint en annexe, a été transmis aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion – annexe 3 de la note de présentation, jointe à la convocation.

La Commission d'appel d'offres du 5 octobre 2018 a émis un avis favorable à la conclusion de cet avenant.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** l'avenant n°1 proposé, au marché Cartographie : acquisition de données SIG « Caen-la-Mer », pour l'intégration du patrimoine Eclairage Public du Périphérique de CAEN dans le périmètre de la prestation et l'augmentation du montant maximum HT la première année de marché ;
- **AUTORISE** le Président à signer cet avenant et à le mettre en œuvre ainsi que tout acte s'y rapportant.

4) TRANSFERTS DE COMPETENCES

Conformément aux dispositions de l'article 5.2 des statuts du SDEC ÉNERGIE, applicables au 1^{er} janvier 2017, le Président propose au Bureau Syndical de se prononcer sur les demandes de transferts de la compétence « **Energies Renouvelables** » des communes suivantes :

- HERMANVILLE-SUR-MER – délibération du 27 août 2018 ;
- OUILLY-LE-TESSON – délibération du 27 août 2018 ;
- VAL D'ARRY – délibération du 10 septembre 2018.

Dans ce cadre, les trois communes confieront au SDEC ENERGIE les projets suivants :

- HERMANVILLE-SUR-MER : Toiture photovoltaïque sur le futur pôle enfance jeunesse et socio-culturel ;
- OUILLY-LE-TESSON : Toiture photovoltaïque sur l'école communale ;
- VAL D'ARRY : Toiture photovoltaïque sur la salle des fêtes, située sur la commune déléguée de Noyers-Bocage.

Il appartiendra au SDEC ÉNERGIE de mettre en œuvre ces transferts de compétence, tant sur les aspects patrimoniaux, financiers et techniques et de tous les contrats qui y sont attachés.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** les transferts de cette compétence à la carte, visée à l'article 3.8 des statuts du SDEC ÉNERGIE, des communes de Hermanville-sur-Mer, Oully-le-Tesson et Val d'Arry ;
- **CHARGE** le Président de la mise en œuvre de cette décision ;
- **AUTORISE** le Président à signer tout acte s'y rapportant.

5) ACTUALITES

o Commission Consultative pour la Transition Energétique

M. le Président confirme que la Commission Consultative pour la Transition Energétique, mise en place par décision du Comité Syndical du 17 décembre 2015, en application de l'article 198 de la loi de Transition Energétique pour une croissance verte, se réunira le 20 novembre prochain, à 14h, dans la salle polyvalente d'Evrecy.

Cette réunion permettra d'aborder les sujets suivants :

- Quoi de neuf depuis 6 mois ?
- Nouveau contrat de concession : 1^{er} Programme Pluriannuel d'Investissement.
- Table ronde : Organisation des réseaux et mix énergétique : quelle place pour les différents réseaux ?
- Avancement de la mise en œuvre de la feuille de route (*Plateforme de recherche des aides des bâtiments publics, défi école, cycle d'ateliers « Halte aux idées reçues sur les ENR » : visite du site de méthanisation de Liffre, 1^{ère} réunion du groupe de travail des DST des EPCI*) ;
- Cadastre solaire.

M. le Président, sollicité par EDF pour participer à une table ronde au congrès des Maires, à cette même date, ne pourra présider cette séance et à demander à Mme Catherine GOURNEY-LECONTE de bien vouloir l'excuser et le représenter.

Le Bureau Syndical prend acte de cet ordre du jour.

o **Bilan des CLE d'automne 2018**

M. le Président rappelle que les Commissions Locales d'Energie de l'automne, proposées aux élus locaux, du 1^{er} au 15 octobre dernier, ont permis d'échanger sur les sujets suivants :

- Le nouveau contrat de concession d'électricité, ce qui change pour les collectivités ...
- Le petit cycle de l'eau, le projet de service du syndicat...
- Le retrait de Pont-Farcy et l'adhésion de la Communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon,
- La présentation d'un outil d'information sur les aides à la transition énergétique,
- Quelques brèves d'actualités (recensement des besoins 2019, enquête de satisfaction Eclairage Public/Signalisation Lumineuse, évolution du prix de l'électricité, prochaines échéances).

Dans le même temps, les CLE de Caen Agglo, Livarot-Orbec et Bayeux auront été l'occasion de procéder à l'élection de nouveaux représentants au Comité Syndical, en remplacement, pour mémoire de :

- M. Christian PIELOT, ancien délégué de Saline ;
- M. Yves BREZOT, délégué de Saint-Martin-de-Bienfaite (décédé) ;
- Mme Patricia HENRY, déléguée de Saint-Martin-du-Mesnil-Oury/Livarot-Pays-d'Auge (démissionnaire) ;
- M. Roland TOUPOTTE, délégué de Tracy-sur-Mer (décédé) ;
- M. Gérard MARIE, délégué de Carcagny (démissionnaire).

Les nouveaux représentants ainsi élus sont présentés en séance. Il s'agit de :

- Monsieur Didier LEFORT, délégué de Saline, pour représenter la CLE de Caen Agglo ;
- Messieurs Christian DE MENEVAL et Roland BAUCHET, respectivement délégués de Saint-Martin-de-Bienfaite-la-Crèssonnière et de Livarot-Pays d'Auge, représentant la CLE de Livarot-Orbec ;
- Messieurs Christian DUVET et Philippe LECLERE, respectivement délégués de Vaucelles et d'Agy, représentant la CLE de Bayeux ;

Comme pour les dernières CLE du printemps, une enquête de satisfaction, a été adressée, par mail, aux participants, dans les 48 heures qui ont suivi la tenue de chaque réunion.

66 élus sur 341 interrogés ont répondu à ce questionnaire en ligne.

51,5 % des participants ayant répondu au questionnaire ont jugé les informations données lors des CLE très satisfaisantes et près de 44%, les ont jugées satisfaisantes.

Les informations communiquées sur le contrat de concession (nouvelle répartition de la maîtrise d'ouvrage, Schéma directeur des investissements, données de la concession sur la CLE ...) ont remporté un vif succès (98,5 % les ont jugées à minima satisfaisantes). Un certain nombre d'élus envisage de compléter leur information sur le sujet, en participant à l'une des matinales organisées en lien avec Enedis courant novembre.

88 % des élus ayant répondu au questionnaire ont, par ailleurs, précisé être de potentiels futurs utilisateurs de la plateforme des aides financières pour les bâtiments publics, mise à disposition sur le site internet.

Suite à une interrogation de M. Joël BELLANGER sur le bienfondé de deux séries de CLE par an, les élus s'entendent à réétudier le rythme de ces réunions locales pour le prochain mandat.

Le Bureau Syndical prend acte de ces communications.

○ Communes nouvelles au 1^{er} janvier 2019

M. le Président confirme, qu'à compter du 1^{er} janvier 2019, un certain nombre de communes nouvelles devrait voir le jour.

A ce jour, la Préfecture du Calvados a déjà publié 4 arrêtés portant création, au 1^{er} janvier 2019, des communes nouvelles suivantes :

Commune nouvelle	Communes déléguées	Commune siège	Population municipale
Cambremer	- Cambremer - Saint-Laurent-du-Mont	Cambremer	1 358 habitants
Cesny-les-Sources	- Acqueville - Angoville - Cesny-Bois-Halbout - Placy - Tournebu	Cesny-Bois-Halbout	1 328 habitants
Le Castelet	- Garcelles-Secqueville - Saint-Aignan-de-Cramesnil	Saint-Aignan-de-Cramesnil	1 392 habitants
Montillières-sur-Orne	- Trois-Monts - Goupillières	Trois-Monts	596 habitants

A minima quatre autres communes devraient également voir le jour au 1^{er} janvier 2019 suite aux rapprochements à venir de :

- Pont-l'Evêque et Coudray-Rabut,
- Hubert-Folie, Tilly-la-Campagne et Rocquancourt,
- Saint-Aubin-sur-Mer et Langrune-sur-Mer,
- Cairon et Rosel.

Le Bureau Syndical prend acte de ces communications.

○ Inauguration des bornes de recharge rapide

Tout en rappelant que la borne de recharge rapide du Hom a été inaugurée le 6 septembre dernier, M. le Président présente les prochaines dates d'inauguration de bornes de recharge rapide, programmées en lien avec les élus du secteur concerné :

- Pont-l'Evêque, le 8 novembre 2018 à 11h (Gérard POULAIN) ;
- Falaise, le 14 novembre 2018 à 11h (Jean-Yves HEURTIN) ;
- Lisieux, le 22 novembre 2018, à 11h (Claude GLASSON).

L'inauguration de la borne de Vire-Normandie interviendra dès que les derniers travaux de voirie seront terminés.

Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.

○ Arbre de Noël du personnel

Le samedi 15 décembre prochain, l'APSEC proposera à l'ensemble du personnel du SDEC ÉNERGIE, son traditionnel Arbre de Noël. Cette année, celui-ci aura lieu à la Grange aux Dîmes de Colomby-Anguery.

A l'issue du spectacle et de la distribution des cadeaux offerts par l'amicale, l'APSEC proposera aux membres du Bureau Syndical et à leur conjoint, de partager, avec les agents et leur famille, à un buffet de Noël à partir de 19h30.

Une invitation, par mail, leur sera adressée prochainement.

6) ECHEANCIER – 2ND SEMESTRE 2018 ET 1^{ER} SEMESTRE 2019

2ND SEMESTRE 2018

OCTOBRE 2018		
TEN – CONFERENCE DES PRESIDENTS	J. LELANDAIS – C. GOURNEY-LECONTE P. LAGALLE	Vendredi 26 octobre 10h00 – TE 61 Valframbert

NOVEMBRE 2018		
ASSEMBLEE GENERALE DES MAIRES - UAMC	Les maires	Lundi 5 novembre Pont-l'Évêque
COMMISSION TRAVAUX	A. LIARD, J. ANDRE, R. BOUGAULT, C. GLASSON, J.L. GUILLOUARD, A. LE FOLL, G. MANACH	Jeudi 8 novembre 10h00 – Ouilly-le-Vicomte
COMMISSION TRAVAUX	A. LIARD, J. ANDRE, R. BOUGAULT, C. GLASSON, J.L. GUILLOUARD, A. LE FOLL, G. MANACH	Vendredi 9 novembre 10h00 – Ouilly-le-Vicomte
COMMISSION AD'HOC « EAU » ET « ASSAINISSEMENT »	J. LELANDAIS, C. GOURNEY-LECONTE, F. BLIN, C. GABRIEL, H. GIRARD, JY. HEURTIN, P. LAGALLE et G. POULAIN	Vendredi 9 novembre 9h30/11h30
COMMISSION ENERGIE	C. GOURNEY-LECONTE, F. BLIN, C. CHESNEL, M. DUFOUR, JY. HEURTIN, N. JOYAU, G. MANACH	Lundi 12 novembre - 13h30
COMMISSION ADMINISTRATION FINANCES	P. LAGALLE, J. BELLANGER, A. BOUJRAD H. GIRARD, B. LEJEUNE, J. TALBOT	Mardi 13 novembre 9h30/11h
CONSEIL D'EXPLOITATION DES 2 REGIES	J. LELANDAIS, C. GOURNEY-LECONTE, P. LAGALLE, J. BELLANGER et C. CHESNEL	Mardi 13 novembre 11h/12h
MATINALE « Contrat de concession » SDEC ÉNERGIE / ENEDIS	Les élus du SDEC ÉNERGIE	Mercredi 14 novembre 9h00/11h00 Subles (salle polyvalente)
COMMISSION DEPARTEMENTALE D'INTEGRATION DES OUVRAGES DANS L'ENVIRONNEMENT	Commune A : N. JOYAU Commune B : J. LELANDAIS Commune C : A. LIARD	Mercredi 14 novembre 9h00
COMMISSION NOUVELLES TECHNOLOGIES	C. CHESNEL, A. BOUJRAD, C. GABRIEL, H. GIRARD, A. LE FOLL, C. POISSON, J. ROYER	Mercredi 14 novembre 14h00
COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	JY. HEURTIN, J.L. GUILLOUARD, J. BELLANGER, R. BOUGAULT, G. MARIE, G. POULAIN, J. TALBOT	Jeudi 15 novembre 10h00
COMMISSION SOLIDARITE	C. POISSON, F. BLIN, C. GLASSON, P. LAGALLE, G. POULAIN	Jeudi 15 novembre 14h00
COMMISSION CONCESSIONS GAZ	J. ANDRE, C. GABRIEL, N. JOYAU, G. MARIE	Jeudi 15 novembre 15h00
SYNDICAT D'ENERGIE DE L'OISE	J. LELANDAIS	Journée du Vendredi 16 novembre
MATINALE « Contrat de concession » SDEC ÉNERGIE / ENEDIS	Les élus du SDEC ÉNERGIE	Vendredi 16 novembre 9h00/11h00 Biéville-Beuville (salle polyvalente)
CAO	J. LELANDAIS, H. GIRARD, P. LAGALLE, B. LEJEUNE, A. LIARD, F. BLIN	Vendredi 16 novembre 14h00
COMMISSION CONSULTATIVE POUR LA TRANSITION ENERGETIQUE	Les représentants du collège du SDEC ÉNERGIE	Mardi 20 novembre 14h00/16h30 Evrecy

MATINALE « Contrat de concession » SDEC ÉNERGIE / ENEDIS	Les élus du SDEC ÉNERGIE	Jeudi 22 novembre 9h00/11h00 Livarot-Pays-d'Auge (Manoir de l'Isle)
COMMISSION CONCESSION ELECTRICITE	Les membres du Bureau Syndical	Jeudi 22 novembre 14h00
MATINALE « Contrat de concession » SDEC ÉNERGIE / ENEDIS	Les élus du SDEC ÉNERGIE	Vendredi 23 novembre 9h00/11h00 Coquainvilliers (salle des fêtes)
COMMISSION AD'HOC « EAU » ET « ASSAINISSEMENT »	J. LELANDAI, C.GOURNEY-LECONTE, F. BLIN, C.GABRIEL, H. GIRARD, JY. HEURTIN, P.LAGALLE et G.POULAIN	Vendredi 23 novembre 9h30/11h30
MATINALE « Contrat de concession » SDEC ÉNERGIE / ENEDIS	Les élus du SDEC ÉNERGIE	Mercredi 28 Novembre 9h00/11h00 Campagnolles (salle des fêtes)
INAUGURATION FLAMME - MISE EN GAZ BARON SUR ODON AVEC GRDF	J. LELANDAI, J. ANDRE, C. GABRIEL, N. JOYAU, G. MARIE	Mercredi 28 Novembre 18 h 00 – Baron-sur-Odon
COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX - CCSPL	J. LELANDAI, F. BLIN, C. GOURNEY-LECONTE, B. LEJEUNE, C. POISSON, C. CHESNEL	Jeudi 29 novembre 14h30
BUREAU SYNDICAL	Les membres du Bureau Syndical	Vendredi 30 novembre 9h30

DECEMBRE 2018		
MATINALE : VISITE D'UNE INSTALLATION DE METHANISATION A LIFFRE	Les élus du SDEC ÉNERGIE	Jeudi 6 décembre Départ du SDEC ÉNERGIE à 7h30 (retour vers 16h)
COMMISSION AD'HOC « EAU » ET « ASSAINISSEMENT »	J. LELANDAI, C.GOURNEY-LECONTE, F. BLIN, C.GABRIEL, H. GIRARD, JY. HEURTIN, P.LAGALLE et G.POULAIN	Vendredi 7 décembre 9h30/11h30
COMITE SYNDICAL	Les représentants du Comité Syndical	Jeudi 13 décembre 14h00 - CCI
COMITE SYNDICAL (option si quorum non atteint le 13)	Les représentants du Comité Syndical	Jeudi 20 décembre 14h00 – Salle des fêtes de Saint-Contest

➤ **1^{ER} SEMESTRE 2019**

JANVIER 2019		
COMMISSION ENERGIE	C. GOURNEY-LECONTE, F. BLIN, C. CHESNEL, M. DUFOUR, JY. HEURTIN, N. JOYAU, G. MANACH	Lundi 7 janvier 13h30
COMMISSION ADMINISTRATION FINANCES	P. LAGALLE, J. BELLANGER, A. BOUJRAD H. GIRARD, B. LEJEUNE, J. TALBOT	Mardi 8 janvier 9h30/11h00
COMMISSION CONCESSION ELECTRICITE	Les membres du Bureau Syndical	Mardi 8 janvier 14h00
COMMISSION TRAVAUX	A. LIARD, J. ANDRE, R. BOUGAULT, C. GLASSON, JL. GUILLOUARD, A. LE FOLL, G. MANACH	Mercredi 9 janvier 10h00
COMMISSION NOUVELLES TECHNOLOGIES	C. CHESNEL, A. BOUJRAD, C. GABRIEL, H. GIRARD, A. LE FOLL, C. POISSON, J. ROYER	Mercredi 9 janvier 14h00
COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	JY. HEURTIN, JL. GUILLOUARD, J. BELLANGER, R. BOUGAULT, G. MARIE, G. POULAIN, J. TALBOT	Jeudi 10 janvier 10h00
COMMISSION SOLIDARITE	C. POISSON, F. BLIN, C. GLASSON, P. LAGALLE, G. POULAIN	Jeudi 10 janvier 14h00
COMMISSION CONCESSIONS GAZ	J. ANDRE, C. GABRIEL, N. JOYAU, G. MARIE	Jeudi 10 janvier 15h00
VŒUX DU PRESIDENT aux Agents	Les membres du Bureau Syndical et les agents du syndicat	Vendredi 11 janvier 11h00

CAO	J. LELANDAIS, H. GIRARD, P. LAGALLE, B. LEJEUNE, A. LIARD, F. BLIN	Vendredi 11 janvier 14h00
VŒUX DU PRESIDENT aux élus et aux partenaires	Les représentants au Comité Syndical et les partenaires	Mercredi 16 janvier 18h00
BUREAU SYNDICAL	Les membres du Bureau Syndical	Vendredi 18 janvier 9h30

FEVRIER 2019		
COMMISSION ENERGIE	C. GOURNEY-LECONTE, F. BLIN, C. CHESNEL, M. DUFOUR, JY. HEURTIN, N. JOYAU, G. MANACH	Lundi 4 février 13h30
COMMISSION ADMINISTRATION FINANCES	P. LAGALLE, J. BELLANGER, A. BOUJRAD H. GIRARD, B. LEJEUNE, J. TALBOT	Mardi 5 février 9h30/11h00
CONSEIL D'EXPLOITATION DES 2 REGIES	J. LELANDAIS, C. GOURNEY-LECONTE, P. LAGALLE, J. BELLANGER et C. CHESNEL	Mardi 5 février 11h/12H
COMMISSION CONCESSION ELECTRICITE	Les membres du Bureau Syndical	Mardi 5 février 14h00
COMMISSION TRAVAUX	A. LIARD, J. ANDRE, R. BOUGAULT, C. GLASSON, JL. GUILLOUARD, A. LE FOLL, G. MANACH	Mercredi 6 février 10h00
COMMISSION NOUVELLES TECHNOLOGIES	C. CHESNEL, A. BOUJRAD, C. GABRIEL, H. GIRARD, A. LE FOLL, C. POISSON, J. ROYER	Mercredi 6 février 14h00
COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	JY. HEURTIN, JL. GUILLOUARD, J. BELLANGER, R. BOUGAULT, G. MARIE, G. POULAIN, J. TALBOT	Jeudi 7 février 10h00
COMMISSION SOLIDARITE	C. POISSON, F. BLIN, C. GLASSON, P. LAGALLE, G. POULAIN	Jeudi 7 février 14h00
COMMISSION CONCESSIONS GAZ	J. ANDRE, C. GABRIEL, N. JOYAU, G. MARIE	Jeudi 7 février 15h00
CAO	J. LELANDAIS, H. GIRARD, P. LAGALLE, B. LEJEUNE, A. LIARD, F. BLIN	Vendredi 8 février 14h00
BUREAU SYNDICAL	Les membres du Bureau Syndical	Vendredi 22 février 9h30
COMITE SYNDICAL	Les représentants au Comité Syndical	Jeudi 28 février 14h00

MARS 2019		
CONSEILS D'EXPLOITATION DES REGIES	Les membres des conseils	Lundi 11 mars 11h00/12h00
COMMISSION ENERGIE	C. GOURNEY-LECONTE, F. BLIN, C. CHESNEL, M. DUFOUR, JY. HEURTIN, N. JOYAU, G. MANACH	Lundi 11 mars 13h30
COMMISSION ADMINISTRATION FINANCES	P. LAGALLE, J. BELLANGER, A. BOUJRAD H. GIRARD, B. LEJEUNE, J. TALBOT	Mardi 12 mars 9h30/11h00
COMMISSION CONCESSION ELECTRICITE	Les membres du Bureau Syndical	Mardi 12 mars 14h00
COMMISSION TRAVAUX	A. LIARD, J. ANDRE, R. BOUGAULT, C. GLASSON, JL. GUILLOUARD, A. LE FOLL, G. MANACH	Mercredi 13 mars 10h00
COMMISSION NOUVELLES TECHNOLOGIES	C. CHESNEL, A. BOUJRAD, C. GABRIEL, H. GIRARD, A. LE FOLL, C. POISSON, J. ROYER	Mercredi 13 mars 14h00
COMITE SYNDICAL, si quorum non atteint le 28 février	Les représentants au Comité Syndical	Jeudi 14 mars 14h00
CAO	J. LELANDAIS, H. GIRARD, P. LAGALLE, B. LEJEUNE, A. LIARD, F. BLIN	Vendredi 15 mars 14h00
COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE	Les maires, présidents et délégués	du 18 mars au 1 ^{er} avril
COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	JY. HEURTIN, JL. GUILLOUARD, J. BELLANGER, R. BOUGAULT, G. MARIE, G. POULAIN, J. TALBOT	Mardi 19 mars 10h00
COMMISSION SOLIDARITE	C. POISSON, F. BLIN, C. GLASSON, P. LAGALLE, G. POULAIN	Mardi 19 mars 14h00
COMMISSION CONCESSIONS GAZ	J. ANDRE, C. GABRIEL, N. JOYAU, G. MARIE	Mardi 19 mars 15h00
BUREAU SYNDICAL	Les membres du Bureau Syndical	Vendredi 29 mars 9h30

AVRIL 2019		
COMITE SYNDICAL	Les représentants au Comité Syndical	Jeudi 4 avril 14h00
COMITE SYNDICAL, si quorum non atteint le 4 avril	Les représentants au Comité Syndical	Jeudi 11 avril 14h00
COMMISSION ADMINISTRATION FINANCES	P. LAGALLE, J. BELLANGER, A. BOUJRAD H. GIRARD, B. LEJEUNE, J. TALBOT	Mardi 23 avril 9h30/11h00
COMMISSION CONCESSION ELECTRICITE	Les membres du Bureau Syndical	Mardi 23 avril 14h00
COMMISSION TRAVAUX	A. LIARD, J. ANDRE, R. BOUGAULT, C. GLASSON, J.L. GUILLOUARD, A. LE FOLL, G. MANACH	Mercredi 24 avril 10h00
COMMISSION NOUVELLES TECHNOLOGIES	C. CHESNEL, A. BOUJRAD, C. GABRIEL, H. GIRARD, A. LE FOLL, C. POISSON, J. ROYER	Mercredi 24 avril 14h00
COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	JY. HEURTIN, J.L. GUILLOUARD, J. BELLANGER, R. BOUGAULT, G. MARIE, G. POULAIN, J. TALBOT	Jeudi 25 avril 10h00
COMMISSION SOLIDARITE	C. POISSON, F. BLIN, C. GLASSON, P. LAGALLE, G. POULAIN	Jeudi 25 avril 14h00
COMMISSION CONCESSIONS GAZ	J. ANDRE, C. GABRIEL, N. JOYAU, G. MARIE	Jeudi 25 avril 15h00
CAO	J. LELANDAIS, H. GIRARD, P. LAGALLE, B. LEJEUNE, A. LIARD, F. BLIN	Vendredi 26 avril 14h00
COMMISSION ENERGIE	C. GOURNEY-LECONTE, F. BLIN, C. CHESNEL, M. DUFOUR, JY. HEURTIN, N. JOYAU, G. MANACH	Lundi 29 avril 13h30

MAI 2019		
BUREAU SYNDICAL	Les membres du Bureau Syndical	Vendredi 17 mai 9h30

JUIN 2019		
COMMISSION ENERGIE	C. GOURNEY-LECONTE, F. BLIN, C. CHESNEL, M. DUFOUR, JY. HEURTIN, N. JOYAU, G. MANACH	Lundi 3 juin 13h30
COMMISSION ADMINISTRATION FINANCES	P. LAGALLE, J. BELLANGER, A. BOUJRAD H. GIRARD, B. LEJEUNE, J. TALBOT	Mardi 4 juin 9h30/11h00
COMMISSION CONCESSION ELECTRICITE	Les membres du Bureau Syndical	Mardi 4 juin 14h00
COMMISSION TRAVAUX	A. LIARD, J. ANDRE, R. BOUGAULT, C. GLASSON, J.L. GUILLOUARD, A. LE FOLL, G. MANACH	Mercredi 12 juin 10h00
COMMISSION NOUVELLES TECHNOLOGIES	C. CHESNEL, A. BOUJRAD, C. GABRIEL, H. GIRARD, A. LE FOLL, C. POISSON, J. ROYER	Mercredi 12 juin 14h00
COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	JY. HEURTIN, J.L. GUILLOUARD, J. BELLANGER, R. BOUGAULT, G. MARIE, G. POULAIN, J. TALBOT	Jeudi 13 juin 10h00
COMMISSION SOLIDARITE	C. POISSON, F. BLIN, C. GLASSON, P. LAGALLE, G. POULAIN	Jeudi 13 juin 14h00
COMMISSION CONCESSIONS GAZ	J. ANDRE, C. GABRIEL, N. JOYAU, G. MARIE	Jeudi 13 juin 15h00
CAO	J. LELANDAIS, H. GIRARD, P. LAGALLE, B. LEJEUNE, A. LIARD, F. BLIN	Vendredi 14 juin 14h00
JOURNEE DU PERSONNEL	Le personnel du SDEC ENERGIE et les élus du Bureau Syndical	Journée du Vendredi 21 juin
BUREAU SYNDICAL	Les membres du Bureau Syndical	Vendredi 28 juin 9h30

Le Bureau Syndical prend acte de cette communication et valide l'échéancier du 1^{er} semestre 2019.

II – TRAVAUX DES COMMISSIONS

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Monsieur Jean-Yves HEURTIN, Vice-Président en charge du développement économique, présentera les travaux de la commission, réunie le 3 octobre 2018.

7) AIDES AU DEVELOPPEMENT DU RESEAU ELECTRIQUE

La commission a étudié les demandes de soutien financier aux extensions du réseau électrique au profit d'activités économiques, d'ouvrages communaux et intercommunaux.

La liste des bénéficiaires a été remise préalablement aux membres du Bureau Syndical – annexe 4 de la note de présentation, jointe à la convocation.

Le Président propose au Bureau Syndical de se prononcer sur ces demandes de soutien.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'autoriser les participations et reversements du SDEC ÉNERGIE au profit d'activités économiques et d'ouvrages communaux et intercommunaux et ce, dans les conditions définies par le Comité Syndical du 5 avril 2018 ;
- **DIT** que les dépenses d'investissement correspondantes seront imputées à l'article 2315 du budget principal ;
- **CHARGE** le Président de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tout document s'y rapportant.

SOLIDARITE

Monsieur Cédric POISSON, Vice-Président en charge de la solidarité, présentera les travaux de la commission, réunie le 11 octobre 2018.

8) SOUTIEN FINANCIERS A LA RENOVATION ENERGETIQUE

Dans le cadre des conventions qui lient le SDEC ÉNERGIE aux différents opérateurs agissant pour lutter contre la précarité énergétique, il est proposé aux membres du Bureau Syndical de se prononcer sur des demandes d'aides reçues de SOLIHA, du CDHAT et d'INHARI.

Au regard de l'urgence sociale, la commission propose de se prononcer, comme suit, pour l'attribution des aides sollicitées :

Opérateurs	Commune	Travaux de maîtrise de l'énergie éligibles	Gain énergétique estimé après travaux	Montant de l'aide sollicitée	Montant de l'aide proposée
SOLIHA	ORBEC	- Isolation des parois par l'extérieur et des combles, - Remplacement de l'ensemble des ouvrants, - Installation d'une VMC Hygro B.	60 %	2 000 €	2 250 €*
	CAEN	- Isolation des parois intérieures, - Remplacement des ouvrants.	27 %	2 000 €	2 250 €*
CDHAT	LIVAROT-PAYS-D'AUGE (Notre-Dame-de-Courson)	Remplacement des vieux convecteurs par une chaudière à fioul	46 %	1 817 €	Demande rejetée par la commission
INHARI	MONDEVILLE	- Installation d'une chaudière Gaz à Condensation avec pose de radiateurs Basse Température, régulation, robinets thermostatiques, production d'eau chaude de 120 litres par la chaudière, - Installation d'une VMC simple flux auto réglable	50 %	2 000 €	2 250 €*

* y compris frais de gestion opérateur

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les aides proposées ci-dessus ;
- **DIT** que les dépenses seront imputées à l'article 6574 du budget principal ;
- **AUTORISE** le Président à mettre en œuvre cette décision et à signer tout acte s'y rapportant.

9) AIDES AUX FAMILLES – ATTRIBUTION D'UNE AIDE POUR LE REGLEMENT D'UNE FACTURE DE GAZ PROPANE RESEAU – CCAS D'ORBEC

La délibération du Bureau Syndical du SDEC ÉNERGIE du 17 octobre 2014, fixe les modalités d'attribution d'une aide financière pour les usagers confrontés à un impayé de leur facture d'énergie « gaz propane ».

Une demande d'aide en ce sens, pour une famille résidant sur la commune d'Orbec, a été étudiée.

La dette de la famille s'élevant à 456,40 € et le CCAS participant à hauteur de 200 €, le reste à charge s'élève à 256,40 €.

Après examen de la demande, la commission propose d'attribuer une aide d'un montant de 250 €, versée au CCAS d'Orbec.

Le projet de convention de soutien à cette famille en difficulté, liant le SDEC ÉNERGIE au CCAS d'Orbec, a été transmis aux élus préalablement à la réunion – annexe 5 de la note de présentation, jointe à la convocation.

Le Président soumet cette proposition à l'approbation du Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'approuver une aide de 250 € au bénéfice de cette famille résidant à Orbec ;
- **DIT** que la dépense sera imputée à l'article 6574 ;
- **AUTORISE** le Président à conclure la convention de soutien à une famille en difficulté, à la mettre en œuvre et à signer tout acte s'y rapportant.

TRAVAUX

Monsieur Alain LIARD, Vice-Président en charge des travaux, présentera les travaux de la commission, réunie le 3 octobre 2018.

10) PROGRAMMES DE TRAVAUX 2018

○ Programme d'extension du réseau public d'électricité – 6^{ème} tranche 2018

La commission propose au Bureau Syndical une sixième tranche de travaux 2018, pour l'extension du réseau public d'électricité concernant 8 projets, pour un montant de 158 605,15 € TTC.

La liste de ces projets a été transmise aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion - annexe 6 de la note de présentation, jointe à la convocation.

Le Président soumet cette proposition à l'approbation du Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'adopter la sixième tranche de travaux 2018, pour l'extension du réseau public d'électricité proposée ;
- **DIT** que les dépenses seront imputées à l'article 2315 du budget principal ;
- **CHARGE** le Président de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tout document s'y rapportant.

○ Programme de renforcement du réseau public d'électricité – 6^{ème} tranche 2018

La commission propose au Bureau Syndical une sixième tranche de travaux 2018, pour le renforcement du réseau public d'électricité concernant 7 projets, pour un montant de 332 476,82 € TTC.

La liste de ces projets a été transmise aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion - annexe 7 de la note de présentation, jointe à la convocation.

Le Président soumet cette proposition à l'approbation du Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'adopter la sixième tranche de travaux 2018, pour le renforcement du réseau public d'électricité proposée ;
- **DIT** que les dépenses seront imputées à l'article 2315 du budget principal ;
- **CHARGE** le Président de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tout document s'y rapportant.

11) DELEGATIONS TEMPORAIRES DE MAÎTRISE D'OUVRAGE

○ Travaux réalisés par le SDEC ÉNERGIE sous mandat de la collectivité.

Le Bureau Syndical est invité à se prononcer sur les conventions de Délégations Temporaires de Maîtrise d'Ouvrage suivantes, susceptibles d'être mises en œuvre pour des travaux d'effacement coordonné des réseaux :

Commune	Cat.	Désignation de l'effacement coordonné des réseaux concernés	Réseau concerné par la DTMO	Coût global de l'opération TTC	Coût TTC du réseau EP	Proportion EP / Coût global du projet
MOULINS EN BESSIN	C	"CULLY - RUE DE VERDUN "	EP	208 640,04 €	54 773,40 €	26%
FIERVILLE LES PARCS	C	"CHEMIN DE L'EGLISE et CHEMIN MARTINE"	EP	94 525,68 €	5 046,00 €	5%

o **Travaux réalisés par la collectivité sous mandat du SDEC ÉNERGIE.**

Le Bureau Syndical est invité à se prononcer sur les conventions de Délégations Temporaires de Maîtrise d'Ouvrage, susceptibles d'être mise en œuvre pour les travaux suivants :

Commune	Cat.	Nature du projet	Réseau concerné par la DTMO	Coût global de l'opération TTC	Coût TTC du réseau	Proportion réseau/ Coût global du projet
MAY SUR ORNE	B2	Lotissement Les Pommiers	EP	233 550,84 €	27 830,36 €	8,6%
REVIERS	C	Lotissement communal Le Closet	ELEC	954 904,98 €	57 740,26 €	6 %

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'adopter les conventions proposées et autorise le Président à les signer et à les mettre en œuvre ;
- **DIT** que les dépenses seront imputées aux articles 4581 818, 2317 ou 2315 du budget principal, selon la nature des travaux ;
- **DECIDE** d'octroyer les aides financières en application des décisions du Comité Syndical du 5 avril 2018 en la matière ;
- **CHARGE** le Président de l'exécution de la présente délibération.

o **Avenant à la convention de Délégation Temporaire de Maitrise d'Ouvrage du SDEC ÉNERGIE pour la commune de SOMMERVIEU, au titre des travaux d'électrification et d'éclairage public du lotissement communal « Les Pommiers ».**

En 2012, la commune de Sommervieu a engagé des travaux pour le lotissement communal « Les Pommiers ».

Maître d'ouvrage unique, elle a sollicité le SDEC ÉNERGIE pour reprendre temporairement la maîtrise d'ouvrage des travaux basse tension électrique et d'éclairage public pour desservir ce lotissement.

Une convention de délégation de maitrise d'ouvrage a été signée entre les deux parties le 5 juin 2012, pour une période de trois ans.

En 2016, les travaux d'éclairage public n'étant pas terminés, le Bureau Syndical du 16 septembre 2016 a validé la signature d'un avenant n°1 modificatif prolongeant ladite convention pour une durée identique de trois ans (jusqu'au 5 juin 2018), afin que soient achevés les travaux du lotissement en prenant en compte une éventuelle augmentation des travaux.

Le 17 juillet 2018, la commune a sollicité le SDEC ÉNERGIE pour la rédaction d'un deuxième avenant afin de prolonger d'une année supplémentaire la convention ; les travaux définitifs d'éclairage public devant être assurément achevés fin 2019.

Ainsi, et à titre exceptionnel, la commission propose un deuxième avenant afin de prolonger la durée de la convention jusqu'au 31 décembre 2019.

L'avenant proposé a été transmise aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion – annexe 9 de la note de présentation, jointe à la convocation.

Le Président soumet cette proposition à l'approbation du Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la rédaction d'un deuxième avenant à la convention initiale ayant expiré le 5 juin 2018, pour prolonger sa durée jusqu'au 31 décembre 2019 et modifier l'article 2 de l'avenant n°1, comme suit : « Les dispositions de cette délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage perdurent jusqu'au 31 décembre 2019 » ;
- **AUTORISE** le Président à mettre en œuvre cette disposition ;
- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant proposé et à le mettre en œuvre, ainsi que tout acte s'y rapportant.

12) CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA RENOVATION DES POSTES DE TRANSFORMATION – ENEDIS/SDEC ÉNERGIE/CHANTIER ECOLE NORMANDIE

En application de l'article L322-8 du Code de l'Energie, et conformément au cahier des charges de concession, le concessionnaire Enedis assure l'entretien relatif aux installations de distribution publique d'électricité.

A ce titre, Enedis intervient, notamment, lorsque des dégradations commises sur les installations mettent en jeu la sécurité des personnes et des biens ou, lorsqu'il y a lieu d'entretenir ou de renouveler les installations électriques.

Sensibles au respect de l'environnement et ayant à cœur de répondre aux attentes des communes pour la rénovation des postes de transformations, Enedis et le SDEC ÉNERGIE s'engagent, depuis 2007, aux côtés de l'association régionale « CHANTIER école Normandie » œuvrant pour l'insertion des personnes en difficulté par la création d'activité.

Ce partenariat a été renouvelé plusieurs fois consécutivement ; la dernière convention s'achevant au 31 décembre 2017, en concordance avec la date de fin du contrat de concession de 1992, avant sa prolongation de 6 mois.

La convention proposée, transmise aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion – annexe 10 de la note de présentation, jointe à la convocation - s'inscrit dans la continuité de ce partenariat, et vise à poursuivre le soutien à la création d'activités permettant de renforcer l'employabilité de personnes touchées durablement par le chômage.

Pour rappel, les travaux de rénovation dans le cadre des chantiers école consistent à nettoyer et à remettre en état l'enveloppe externe des postes. Il s'agit plus particulièrement de traitement de façade, de petite maçonnerie et de travaux de peinture.

L'association « **CHANTIER école Normandie** » s'engage, notamment, à :

- centraliser, collecter et coordonner les demandes d'intervention pour le compte des associations intervenantes ;
- organiser, au terme de la convention, une réunion de bilan.

Enedis s'engage à financer la restauration de postes, dans la limite d'un budget maximal de 10 000 € TTC pour chaque année du partenariat (2018/2019/2020).

Le SDEC ÉNERGIE s'engage, quant à lui, à financer environ 10 postes dans la limite d'un budget maximal de 15 000 € TTC pour chaque année du partenariat (2018/2019/2020).

Les travaux seront réalisés, avec comme objectif prioritaire, la bonne qualité de la prestation dans un souci de sécurité des personnes et des biens.

La convention, proposée par la commission, est conclue à partir de sa date de signature jusqu'au 31 décembre 2020.

Le Président soumet cette proposition à l'approbation du Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention proposée ;
- **AUTORISE** le Président à signer ladite convention et à la mettre en œuvre ainsi que tout acte s'y rapportant ;
- **DIT** que les dépenses seront imputées à l'article 6228.

NOUVELLES TECHNOLOGIES

Monsieur Claude CHESNEL, Vice-Président en charge des Nouvelles Technologies, présentera les travaux de la commission, réunie le 3 octobre 2018.

13) MAPEO CALVADOS - CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE

La société Esri, un des éditeurs de la plateforme SIG, a décidé de faire évoluer son modèle économique, dorénavant basé sur la notion d'utilisateurs nommés. Le paiement en fonction du nombre d'utilisateurs identifiés par leur adresse mail risque de bouleverser notablement l'équilibre financier de la plateforme.

Par ailleurs, le SDEC ÉNERGIE et le Conseil Départemental du Calvados avaient engagé indépendamment des négociations visant la maintenance de la plateforme SIG avec les 2 éditeurs Géomap-Imagis et Esri.

Dans ce contexte, il s'avère nécessaire de créer un groupement de commande relatif au SIG mutualisé pour, en tant qu'entité unique, parler d'une seule voix et avoir plus de poids dans les négociations avec les prestataires.

Ce groupement de commande a pour objectif de faciliter les évolutions techniques de la plateforme ainsi que sa gestion administrative.

La convention constitutive correspondante proposée, transmise aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion - annexe 11 de la note de présentation, jointe à la convocation, place le Conseil Départemental du Calvados comme porteur du groupement de commande avec un pouvoir de décision partagé entre les deux collectivités.

Le groupement de commande a pour objet la passation de marchés publics dans les domaines suivants :

- Fourniture et/ou location de matériels et de services de télécommunications ;
- Prestations d'audit et de conseil ;
- Prestations développement informatique autour du SIG ;
- Acquisition de licences et/ou droits d'utilisation de logiciel SIG ;
- Prestations d'études et de formations ;
- Prestations d'accompagnement et d'assistance technique dédiés au SIG ;
- Prestations de maintenance et de support technique du SIG ;
- Prestations d'hébergement pour le portail web dédié au SIG et pour les bases de données géographiques et les outils SIG ;
- Prestations de catalogage et de création de métadonnées pour les données SIG ;
- Acquisition de données géographiques ;
- Prestations de production et de traitement de données géographiques.

La convention proposée par la commission est conclue à partir de sa date de signature jusqu'en mars 2021.

Le Président soumet cette proposition à l'approbation du Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le groupement de commande proposé ;
- **APPROUVE** la convention constitutive du groupement de commandes pour la fourniture de matériels et prestations de services pour le SIG mutualisé porté par le Département du Calvados et le SDEC ÉNERGIE proposée ;
- **AUTORISE** le Président à signer ladite convention et à la mettre en œuvre ainsi que tout acte s'y rapportant ;
- **CHARGE** le Président de l'exécution de la présente décision.

CONCESSION ELECTRICITE

Monsieur Bernard LEJEUNE, Vice-Président en charge de la concession, présentera les travaux de la commission, réunie le 2 octobre 2018.

14) PROTOCOLE B – TRAITEMENT DES DOSSIERS EN SOUFFRANCE DE REITERATION

Par délibération en date du 13 mars 2013, le Bureau syndical a fixé les modalités de conclusion des conventions relatives à la constitution de servitude amiable, pour l'implantation de certains ouvrages du réseau de distribution publique d'électricité et notamment :

- a validé les modèles sous seing privés de convention de servitude,
- a fixé le régime d'indemnisation des propriétaires,
- a autorisé la réitération par acte notarié des conventions ayant pour objet l'implantation, d'un poste de transformation HTA/BT ou armoire de coupure HTA, ou d'une canalisation souterraine HTA ou BT à implanter en partie privative de plus de deux mètres.

Monsieur le Président constate aujourd'hui qu'un certain nombre de ces conventions signées sur la période 2013 /2017 ne sont pas toujours pas réitérées par acte notarié, malgré de très nombreuses relances faites par notre notaire mandaté.

Les causes suivantes justifient cet état de fait :

- 92 protocoles B signés entre 2013 et 2017 demeurent incomplets : liste jointe en annexe 12 de la note de présentation ; il s'agit de dossiers pour lesquels :
 - Les propriétaires ne retournent pas les procurations indispensables à la signature des actes malgré plusieurs relances,
 - L'ensemble des propriétaires du terrain n'a pas été identifié,
 - L'absence de publication de certains actes interdit de constituer la servitude (actes de succession, changement de dénomination, division...).
- 32 Protocoles B signés entre 2013 et 2017 concernent le terrain d'assiette de la servitude appartient à une commune ayant fusionné afin de créer une commune nouvelle - liste jointe en annexe 12 de la note de présentation.

L'opération de transfert du patrimoine entre la commune déléguée et la commune nouvelle rend obligatoire la publication d'un acte du service de publicité foncière en application de l'article 28 du décret n° 55-22 du 4 janvier 1955 portant réforme de la publicité foncière. A défaut de publication préalable de cet acte par la commune nouvelle, le service de publicité foncière refuse de publier l'acte constituant la servitude.

- Pour ce qui concerne les 4 propriétaires qui ont signé un protocole B, mais refusent sa réitération par acte notarié – liste jointe en annexe 12 de la note de présentation - il s'agit de situations particulières qui méritent de revenir à nouveau vers les propriétaires.

Le Président propose aux membres du Bureau Syndical de classer sans suite ces deux catégories de dossiers et proposent de poursuivre les démarches pour les propriétaires refusant expressément de réitérer l'acte.

Préalablement à ce classement sans suite, un courrier sera adressé aux propriétaires identifiés, leur indiquant :

- Qu'ils ont signé une convention aux termes de laquelle ils ont reconnu un droit réel à la réalisation et au maintien de l'ouvrage sur leur propriété et qu'ils se sont engagés à accepter de le réitérer par acte notarié, aux frais du SDEC ENERGIE.
- La situation du dossier (refus, absence de transmission de la procuration, autres...).
- Qu'il est dans leur intérêt de réitérer cet acte sous la forme notariée dans la mesure où celui-ci fera, par les soins du notaire, l'objet d'une publicité foncière qui présentera l'avantage de révéler la servitude à leur co-contractant, élément fondamental pour éviter tout engagement de leur responsabilité.
- Qu'à défaut de réponse de leur part dans un délai de trois mois auprès du notaire du SDEC ENERGIE, le dossier sera classé sans suite.

Pour ce que concerne les communes nouvelles, ce courrier précisera :

- L'existence de la convention entre la commune déléguée et le SDEC ENERGIE.
- La position des services de publicité foncière qui refusent de publier les actes portant sur un terrain appartenant à une commune déléguée, à défaut de publication d'un acte de transfert.
- Qu'à défaut de publier cet acte de transfert, le SDEC ENERGIE ne peut procéder à la réitération par acte notarié de la servitude de passage.
- Que la commune nouvelle se rapproche de l'office notarial intervenant pour le compte du SDEC ENERGIE si elle accepte de conclure l'acte de transfert afin de l'en informer.
- Que dans le cas contraire et dans un délai de trois mois, la réitération de cet acte sera abandonnée et que nous les engageons à communiquer à tous ayants droits, notamment un acquéreur de tout ou partie du terrain grevé de cette servitude, le contenu de la convention dite protocole B évoquée ci-dessus, afin qu'il en ait bien connaissance.

Les conséquences de ce classement sans suite sont les suivantes :

- Les indemnités aux propriétaires ne seront pas versées : elles ne peuvent l'être qu'après la publication de l'acte notarié.
- Le protocole lorsqu'il a été conclu avec le véritable propriétaire engage ce dernier et il lui revient de le communiquer à ses ayants droits, en cas de non communication sa responsabilité pourrait être engagée.
- Dans le cas où le protocole a été conclu avec une partie seulement des propriétaires ou avec un tiers qui n'est pas le propriétaire, la responsabilité du SDEC ENERGIE pourrait se voir engagée et il pourrait lui revenir de déplacer ses ouvrages à ses frais. (22 dossiers sont concernés).
- Le classement sans suite permettra de verser au notaire ses frais (états hypothécaires et copies d'actes).

Monsieur le Président propose, en outre, que, désormais, pour ce qui concerne les ouvrages qui seront réalisés sur un terrain propriété d'une commune déléguée, de conclure une convention de type protocole B avec la commune nouvelle sans réitération de l'acte en la forme notariée.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE**, pour la période 2013/2017, le classement sans suite des dossiers demeurant incomplets et concernant des territoires de communes nouvelles, après que la procédure de relance, comme elle est précisée ci avant, ait été engagée ;
- **DIT** que, dans le cas des dossiers pour lesquels le propriétaire répondrait favorablement aux relances du SDEC ENERGIE, la procédure initiale sera poursuivie jusqu'à la publication de l'acte notarié.

- **DEMANDE** la poursuite de la procédure de réitération pour les 4 propriétaires la refusant ;
- **APPROUVE**, pour ce qui concerne les ouvrages qui seront réalisés sur un terrain propriété d'une commune déléguée, de conclure une convention de type protocole B avec la commune sans réitération de l'acte en la forme notariée.
- **DIT** que chaque fin d'année, il sera dressé la liste des protocoles B n'ayant pas été réitéré par acte notarié, l'année précédente, afin que le Bureau Syndical se prononce sur la suite à leur donner ;
- **CHARGE** le Président de l'exécution des présentes décisions et l'autorise à signer tout acte s'y rapportant.

ADMINISTRATION-FINANCES

Monsieur Philippe LAGALLE, Vice-Président en charge de l'administration et des finances, présentera les travaux de la commission, réunie le 2 octobre 2018.

15) REGIE DE RECETTES POUR LES RECHARGES DES VEHICULES ELECTRIQUES ET HYBRIDES : MODIFICATION ET CLOTURE

Pour faciliter la gestion opérationnelle des régies du syndicat, le Comité Syndical, par délibération en date du 19 septembre 2017, a décidé de valider une délégation de pouvoir au Bureau Syndical pour la création, les modifications et la clôture des régies de recettes, des régies d'avance et des régies d'avance et de recettes.

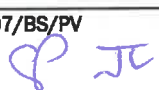
Le Bureau Syndical du 20 octobre 2017 a décidé la création d'une régie de recettes pour les recharges des véhicules électriques, hybrides rechargeables, hydrogène ou GNV.

Il convient d'adapter cette régie de recettes en raison :

- de la création, pour l'année 2018, d'un budget annexe dédié à la Mobilité Durable, reprenant les activités de la régie de recettes ;
- de l'attribution d'un marché spécifique à l'exploitation et à la maintenance des IRVE à un opérateur privé, SODRETEL, qui modifie de manière substantielle, le périmètre d'activité de la régie de recettes ; cet opérateur prenant en charge la gestion des flux financiers par convention de mandat.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** de clôturer la régie de recettes pour les recharges des véhicules électriques, hybrides rechargeables, hydrogène ou GNV au budget principal au 19 octobre 2018
- **APPROUVE** la création de la régie de recettes pour les recharges des véhicules électriques, hybrides rechargeables, hydrogène ou GNV, au budget annexe « Mobilité Durable » pour la période du 20 octobre 2018 au 31 janvier 2019, date de sa clôture ;
- **CHARGE** le Bureau Syndical de la mise en œuvre de cette régie, conformément à l'acte constitutif correspondant ;
- **AUTORISE** le Président à signer tout acte se rapportant à cette décision.



16) TICKETS RESTAURANTS 2019

Depuis 1994, le SDEC ÉNERGIE a mis en place un avantage social pour ses agents en leur faisant bénéficier de tickets restaurants dont la valeur est partagée entre l'employeur et l'employé.

Pour l'année 2018, la valeur faciale du titre restaurant est de 6,60 € (3,63 € à la charge de l'employeur et 2,97 € à la charge de l'agent).

La commission propose au Bureau Syndical de porter la valeur faciale à 6,70 € par ticket pour 2019 (+1.5% par rapport à 2018) avec une part employeur de 3,68 € et une part agent de 3,02 €, soit respectivement une répartition de la valeur faciale du titre restaurant de 55% et de 45%, identique à celle de 2018.

La contribution du SDEC ÉNERGIE étant comprise entre 50% et 60%, le syndicat bénéficie de l'exonération de cotisations patronales sur cette contribution.

Le Président soumet cette proposition à l'approbation du Bureau syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** de porter la valeur faciale du ticket restaurant à compter du 1^{er} janvier 2019 à 6,70 € ;
- **DECIDE** de maintenir la prise en charge de l'employeur à 55% de cette valeur soit la somme de 3,68€ ;
- **DECIDE** de maintenir la prise en charge de l'agent à 45% de cette valeur faciale soit la somme de 3,02€ ;
- **AUTORISE** le Président à la mettre en œuvre et à signer tout acte s'y rapportant.

17) TABLEAU DES EFFECTIFS 2018

Par délibération en date du 18 mai 2018, le SDEC ÉNERGIE a validé, notamment, l'avancement de grade de deux agents au 1^{er} janvier 2018, suite à l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire (CAP), organisée par le Centre de Gestion respectivement le 20 mars 2018 pour les agents de catégorie A et le 29 mars 2018 pour les agents de catégorie C, à savoir :

- Mme Séverine LANGEARD, au grade d'ingénieur principal, pour la catégorie A ;
- M. Arnaud CHITEL, au grade d'Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, pour la catégorie C.

Les services de la Préfecture du Calvados nous ont fait observations quant à la date rétroactive de la prise d'effet de ces avancements au 1^{er} janvier 2018, prise par délibération 2018-04/BS/DB-06 du Bureau Syndical du 18 mai 2018, l'avancement de grade et la promotion interne des autres agents n'ayant pas fait l'objet de remarques particulières.

En effet, la création des deux nouveaux postes correspondants – en substitution de ceux correspondants aux anciens grades des deux agents, a été actée par cette délibération du 18 mai 2018.

Dans ces conditions, la nomination des deux agents ne peut prendre effet qu'à compter du 18 mai 2018.

Le tableau des effectifs 2018 correspondant, faisant état du personnel au 1^{er} juin 2018 restant conforme à la situation constatée des agents à cette date, le Président propose au Bureau Syndical de modifier la délibération 2018-04/BS/DB-06 du Bureau Syndical du 18 mai 2018, uniquement pour la situation de ces deux agents, suite aux recommandations des services de la Préfecture :

- En clôturant 1 poste au grade d'adjoint administratif principal 2ème classe et en ouvrant 1 poste au grade d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe, non pas à compter du 1^{er} janvier 2018 mais à compter du 1^{er} juin 2018, pour M. Arnaud CHITEL ;
- En clôturant 1 poste d'ingénieur et en ouvrant 1 poste d'ingénieur principal, non pas à compter du 1^{er} janvier 2018, mais à compter du 1^{er} juin 2018, pour le poste de Mme Séverine LANGEARD.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** de clôturer 1 poste au grade d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe et d'ouvrir 1 poste au grade d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe et ce, à compter du 1^{er} juin 2018 ;
- **DECIDE** de clôturer 1 poste d'ingénieur et d'ouvrir 1 poste d'ingénieur principal, à compter du 1^{er} juin 2018 ;
- **CHARGE** le Président de l'exécution de la présente décision et de l'autoriser à signer tout acte s'y rapportant.

ENERGIE

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, 1^{ère} Vice-Présidente en charge de l'Energie, présente les travaux de la commission, réunie le 1^{er} octobre 2018.

18) COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU PRESIDENT, EN VERTU DE LA DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

Mme la Vice-Présidente présente les décisions prises par le Président, sur proposition de la commission, en vertu de la délégation du Comité Syndical du 12 décembre 2017 :

Numéro	Objet	Décision
2018-DEC-03	Certificats d'Economies d'Energie Appel à programmes 2018	Art 1 : répondre à l'appel à programmes 2018 du dispositif de certificats d'économie d'énergie, Art 2 : signer la convention de mise en œuvre du programme « FAIRE en COPRO », et de la mettre en œuvre, Art 3 : insérer la présente décision au registre des délibérations du Comité Syndical et d'en rendre compte au Comité et au Bureau Syndical.
2018-DEC-04	Réalisation d'une note d'opportunité sur la production d'énergies renouvelables Moult-Chicheboville	Art 1 : accorder une aide de 1 120 € pour la réalisation d'une note d'opportunité pour un projet photovoltaïque sur la toiture des ateliers municipaux de la commune de Moult-Chicheboville, Art 2 : imputer la dépense à l'article 65738 du budget principal, Art 3 : signer la convention établie à cet effet et de la mettre en œuvre, Art 4 : insérer la présente décision au registre des délibérations du Comité Syndical et d'en rendre compte au Comité et au Bureau Syndical.
2018-DEC-05	Compétences Infrastructures de charge pour véhicules électriques, hybrides, hydrogène rechargeables Désignation d'un médiateur des litiges	Art 1 : adhérer au Centre de Médiation de la Consommation des Conciliateurs de justice (CM2C), pour une cotisation annuelle de 350 €/an et des tarifs de traitement des dossiers de 30 € pour une médiation en ligne et 70 € pour une médiation en présentiel, Art 2 : imputer la dépense à l'article 6281 du budget annexe « Mobilité Durable », Art 3 : insérer la présente décision au registre des délibérations du Comité Syndical et d'en rendre compte au Comité et au Bureau Syndical.

CP JC

19) COMPETENCE « ENERGIES RENOUVELABLES »

Conformément aux dispositions de l'article 5.2 des statuts du SDEC ÉNERGIE, applicables au 1^{er} janvier 2017, il est proposé au Bureau Syndical de se prononcer sur les demandes respectives des communes de Hermanville-sur-Mer, d'Ouilly-le-Tesson et de VAL d'Arry, pour le transfert de la compétence « Energies Renouvelables » pour leur projet de mise en place d'une toiture photovoltaïque sur un bâtiment communal.

Pour rappel, le syndicat souhaitant favoriser le développement des projets de production d'énergies renouvelables, s'est attaché à minimiser la participation de la collectivité aux dépenses d'investissements en utilisant les recettes liées à la vente d'électricité.

Les charges d'exploitation sont couvertes par la contribution de la collectivité et une partie des recettes liées à la vente d'électricité.

A ce jour, aucune des trois communes ne possède d'actif relevant de cette compétence.

Il est proposé au Bureau Syndical de valider chacun des trois plans de financement prévisionnels, en application des modalités générales de financement adoptées par décision du Bureau syndical du 8 juin 2018. Celui-ci sera ensuite soumis à l'approbation de la collectivité.

a) Commune d'Hermanville-sur-Mer : Transfert de la compétence « Energies renouvelables » pour un projet de production d'électricité photovoltaïque sur la toiture du futur pôle enfance jeunesse et socio-culturel

La commune d'Hermanville-sur-Mer a délibéré le 27 août 2018 pour le transfert de la compétence « Energies Renouvelables » visant la mise en place d'une toiture photovoltaïque sur le futur pôle enfance jeunesse et socio-culturel.

Le coût de ce projet, estimé à 156 080 € HT, porte sur la mise en place de 470 m² de panneaux pour une puissance de 79,5 kWc. Ils permettront de produire plus de 71 580 kWh par an d'électricité, soit une recette annuelle évaluée à 8 000 €.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

	DEPENSES HT	RECETTES
INVESTISSEMENT		
	CREATION D'UNE INSTALLATION PV DE 79,5 kWc	156 080,00 €
		AIDES REGIONALES 30 000,00 €
		SDEC ÉNERGIE 126 080,00 €
FONCTIONNEMENT		
	CHARGES D'EXPLOITATION SUR 20 ANS	53 946,00 €
		VENTE ELECTRICITE 14 196,00 €
		FORFAIT MAINTENANCE 39 750,00 €
TOTAL	210 026,00 €	210 026,00 €

Solde du produit de la vente d'électricité sur 20 ans	20 636,00 €
SDEC ÉNERGIE : RESULTAT CUMULE SUR 20 ANS	15 318,00 €
HERMANVILLE-SUR-MER : CONTRIBUTION SUR 20 ANS	34 432,00 €

A noter que M. Jacques LELANDAIS, maire de la commune, ne participe pas au vote et laisse le soin à Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, 1^{ère} Vice-Présidente, de présider la séance pour ce dossier.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le transfert de la compétence « Energies renouvelables », visé à l'article 3.8 des statuts du SDEC ÉNERGIE de la commune d'Hermanville-sur-Mer ;
- **DECIDE** de mettre en œuvre ce transfert de compétence, tant sur les aspects patrimoniaux, financiers et techniques et de tous les contrats qui y sont attachés ;
- **ACCEPTE** de construire une unité de production d'électricité photovoltaïque, installée sur la toiture du futur pôle enfance jeunesse et socio-culturel de la commune et de l'exploiter selon des conditions techniques, administratives et financières attachées à cette compétence ;
- **ACCEPTE** le financement proposé pour ce projet, tel que présenté ci-dessus ;
- **AUTORISE** le Président à mettre en œuvre ces décisions et à signer tout acte s'y rapportant.

b) Commune de Oully-le-Tesson : Transfert de la compétence « Energies renouvelables » pour un projet de production d'électricité photovoltaïque sur la toiture du préau de son école

La commune de Oully-le-Tesson a délibéré le 27 août 2018 pour le transfert de la compétence « Energies Renouvelables » visant la mise en place d'une toiture photovoltaïque sur le préau de son école.

Le coût de ce projet, estimé à 58 050 € HT, porte sur la mise en place de 146 m² de panneaux pour une puissance de 23 kWc. Ils permettront de produire plus de 21 622 kWh par an d'électricité, soit une recette annuelle évaluée à 2 600 €.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

	DEPENSES HT		RECETTES	
INVESTISSEMENT				
	CREATION D'UNE INSTALLATION PV DE 23 kWc	58 050,00 €	AIDES REGIONALES	21 490,00 €
			SDEC ÉNERGIE	36 560,00 €
FONCTIONNEMENT				
	CHARGES D'EXPLOITATION SUR 20 ANS	18 315,00 €	VENTE ELECTRICITE	6 815,00 €
			FORFAIT MAINTENANCE	11 500,00 €
TOTAL		76 365,00 €		76 365,00 €

Solde du produit de la vente d'électricité sur 20 ans	8 820,00 €
SDEC ÉNERGIE : RESULTAT CUMULE SUR 20 ANS	6 910,00 €
OULLY-LE-TESSON : CONTRIBUTION SUR 20 ANS	9 590,00 €

A noter que M. Jean-Yves HEURTIN, élu de la collectivité, ne participe pas au vote.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le transfert de la compétence « Energies renouvelables », visé à l'article 3.8 des statuts du SDEC ÉNERGIE de la commune de Oully-le-Tesson ;
- **DECIDE** de mettre en œuvre ce transfert de compétence, tant sur les aspects patrimoniaux, financiers et techniques et de tous les contrats qui y sont attachés ;
- **ACCEPTE** de construire une unité de production d'électricité photovoltaïque, installée sur la toiture du préau de l'école communale et de l'exploiter selon des conditions techniques, administratives et financières attachées à cette compétence ;
- **ACCEPTE** le financement proposé pour ce projet, tel que présenté ci-dessus ;
- **AUTORISE** le Président à mettre en œuvre ces décisions et à signer tout acte s'y rapportant.

c) Commune de Val-d'Arry : Transfert de la compétence « Energies renouvelables » pour un projet de production d'électricité photovoltaïque sur la toiture de la salle des fêtes située sur la commune déléguée de Noyers-Bocage

La commune de Val-d'Arry a délibéré le 10 septembre 2018 pour le transfert de la compétence « Energies Renouvelables » visant la mise en place d'une toiture photovoltaïque sur la salle des fêtes, située sur la commune déléguée de Noyers-Bocage.

Le coût de ce projet, estimé à 36 320 € HT, porte sur la mise en place de 60 m² de panneaux pour une puissance de 9 kWc. Ils permettront de produire plus de 7 960 kWh par an d'électricité, soit une recette annuelle évaluée à 1 250 €.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

INVESTISSEMENT	DEPENSES HT		RECETTES	
	CREATION D'UNE INSTALLATION PV DE 9 kWc	36 320,00 €	AIDES REGIONALES CONTRIBUTION COMMUNALE SDEC ÉNERGIE	22 247,00 € 2 327,00 € 11 746,00 €
FONCTIONNEMENT				
	CHARGES D'EXPLOITATION SUR 20 ANS	12 844,00 €	VENTE ELECTRICITE FORFAIT MAINTENANCE	8 344,00 € 4 500,00 €
TOTAL		49 164,00 €		49 164,00 €

Solde du produit de la vente d'électricité sur 20 ans	5 000,00 €
---	------------

SDEC ÉNERGIE : RESULTAT CUMULE SUR 20 ANS	5 000,00 €
VAL D'ARRY : CONTRIBUTION SUR 20 ANS	6 827,00 €

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le transfert de la compétence « Energies renouvelables », visé à l'article 3.8 des statuts du SDEC ÉNERGIE de la commune de Val d'Arry ;
- **DECIDE** de mettre en œuvre ce transfert de compétence, tant sur les aspects patrimoniaux, financiers et techniques et de tous les contrats qui y sont attachés ;
- **ACCEPTE** de construire une unité de production d'électricité photovoltaïque, installée sur la toiture de la salle des fêtes, située sur la commune déléguée de Noyers-Bocage et de l'exploiter selon des conditions techniques, administratives et financières attachées à cette compétence ;
- **ACCEPTE** le financement proposé pour ce projet, tel que présenté ci-dessus ;
- **AUTORISE** le Président à mettre en œuvre ces décisions et à signer tout acte s'y rapportant.

CP JL

20) CONTRAT PATRIMONIAL ADEME POUR LES PROJETS BOIS

Les aides de l'ADEME pour le financement de la production de chaleur renouvelable sont réservées à des projets de taille importante (> 1200 MWh).

La mise en place d'un contrat patrimonial permet à de petits projets de devenir éligibles au fonds chaleur de l'ADEME et ainsi bénéficier de subvention.

Pour cela, un même maître d'ouvrage peut mutualiser les projets pour faire une demande de subvention groupée.

La somme des projets doit atteindre le seuil de production de 1200 MWh (de chaleur bois) et une densité thermique au moins égale à 1 est demandée pour chacun des projets.

Le SDEC ÉNERGIE, dans le cadre de l'exercice de ses compétences « énergies renouvelables » et/ou réseaux de chaleur » est en capacité de mutualiser plusieurs projets et ainsi permettre aux projets portés par des collectivités de bénéficier de ce financement.

Le contrat dont la durée peut varier de 3 à 6 ans, repose sur un engagement du syndicat à réaliser un nombre minimum de projets, un volume minimum de production biomasse (1200 MWh) et un linéaire de réseaux.

Les modalités de versement de la subvention « fonds de chaleur » par l'ADEME prévoient le versement de :

- 80 % de la subvention à la fin des travaux de chaque projet ;
- 20 % à la fin du contrat patrimonial au prorata de l'atteinte ou non des objectifs.

Il y a donc un risque pour le syndicat, signataire du « contrat patrimoine » de ne pas percevoir l'intégralité de la subvention en cas de non atteinte d'un des objectifs prévus au dit contrat.

Par exemple, si le « contrat patrimonial » prévoit pour un des projets un objectif de production biomasse de 500 MWh, et qu'après réalisation, la mesure de la production s'établit à 50 MWh, l'objectif n'est atteint qu'à 90%.

Dans ce cas, le solde de la subvention est de 18% soit 90% des 20% restants. Le montant total de la subvention « fonds chaleur » est alors de 98% du montant initial.

Pour pallier à cette éventualité, la commission « Energie », réunie le 1^{er} octobre 2018, propose de prendre en compte cette incertitude dans l'élaboration des plans de financement des projets bois qui seront intégrés au contrat patrimonial, de la manière suivante :

- Le montant de la subvention du « fonds chaleur » est déterminé par l'ADEME au regard des caractéristiques initiales de chacun des projets ; La contribution finale pourra être inférieure notamment si les objectifs de production ou le linéaire de réseaux constatés ne sont pas atteints ;
- le taux d'aide du syndicat au projet est déterminé sur la base des contributions et aides de l'année, à savoir pour 2018 :

Communauté de communes ou communes A	Commune B1	Communes B2 ou C
20%	25%	30%

- la contribution du syndicat peut être majorée du fait de la non atteinte des objectifs fixés dans le contrat patrimonial, à condition que les caractéristiques du projet initial n'aient pas été modifiées à la demande de la collectivité. Dans ce cas, la collectivité aura à supporter la baisse de subvention.

Le Président propose au Bureau Syndical de se prononcer sur cette proposition de contrat patrimonial avec l'ADEME.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la mise en place d'un contrat patrimonial entre le SDEC ÉNERGIE et l'ADEME pour le financement de petits projets de production de chaleur renouvelable ;
- **CHARGE** le Président de la mise en œuvre de ce contrat ;
- **ACCEPTE** de prendre en compte l'incertitude financière liée à l'atteinte des objectifs du contrat patrimonial pour définir la contribution du syndicat et de la collectivité, selon les modalités détaillées ci avant ;
- **AUTORISE** le Président à mettre en œuvre ces décisions et à signer tout acte s'y rapportant.

III – DOSSIERS

21) PETIT CYCLE DE L'EAU

Suite à la présentation de l'état d'avancement de ce dossier au Comité Syndical du 20 septembre dernier, M. le Président rappelle les démarches qui ont été engagées, à savoir :

- une information spécifique dans le cadre des 17 CLE qui se sont tenues en automne ;
- de nouvelles réunions de la commission ad'hoc pour étudier, notamment, la question de la représentativité et du mode de gouvernance de ces compétences ;
- l'envoi d'un courrier adressé à l'ensemble des Présidents des communautés de communes et d'agglomération, les invitant à échanger avec le syndicat sur cette thématique.

o Retour des Commissions Locales d'Energie

M. Bruno DELIQUE précise que pour 64% des élus ayant répondu au questionnaire de satisfaction des Commissions Locales d'Energie de l'automne considèrent les informations communiquées sur le petit cycle de l'eau satisfaisantes et pour 26% elles ont été très satisfaisantes.

40 % des élus locaux sont intéressés par une présentation complémentaire de l'exercice de ces deux compétences (avec une préférence pour l'assainissement).

M. le Directeur Général précise que des rencontres sont en cours de programmation avec la Communauté d'Agglomération Lisieux-Normandie et certaines Communautés de communes.

En octobre, les services du SDEC ÉNERGIE rencontreront la CdC Isigny-Omaha Intercom et la CdC Blangy Pont-l'Evêque Intercom.

Les CdC Pré-Bocage Intercom, Intercom de la Vire au Noireau, Cingal-Suisse Normande et du Pays de Falaise devraient pouvoir être rencontrées prochainement également.

o Communication

En matière de communication, le syndicat a édité une plaquette d'information. Celle-ci a été distribuée en CLE, envoyée aux Communautés de Communes et jointe au Dialogue 72.

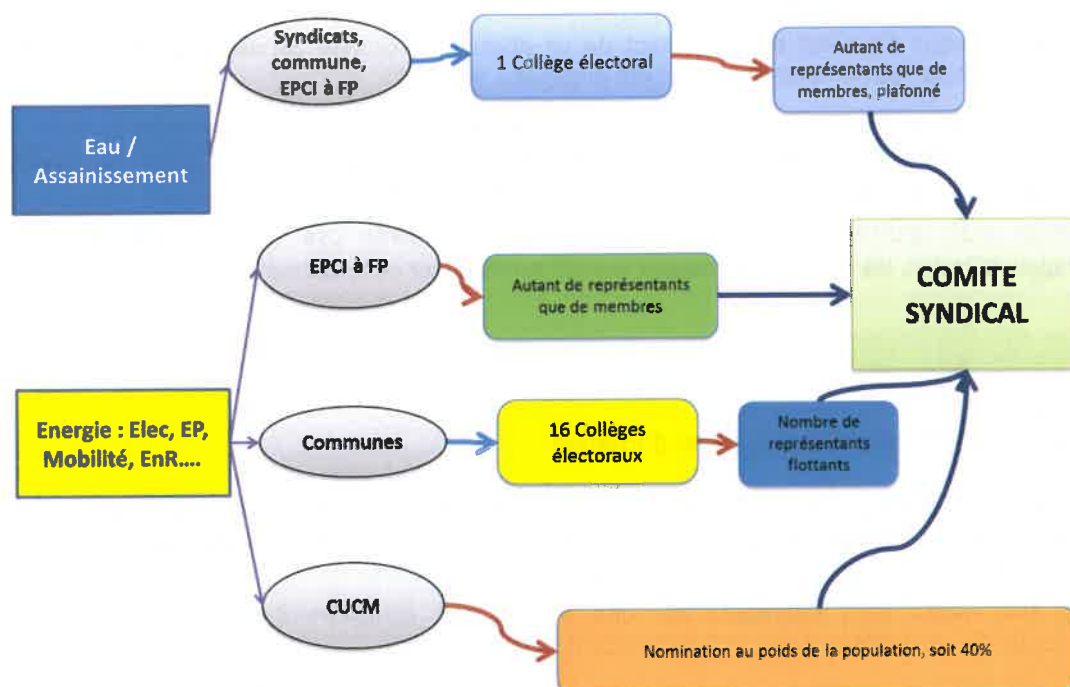
Il est possible de la retrouver, en version dématérialisée, sur le site internet du SDEC ÉNERGIE : <https://www.sdec-energie.fr/la-gestion-de-vos-services-deau-et-dassainissement>.

Une information complémentaire sera proposée aux maires à l'occasion de leur Assemblée Générale, organisée le 5 novembre prochain à Pont-l'Evêque par l'UAMC.

Enfin, une adresse mail dédiée est à disposition pour contacter les services à tout moment : eau@sdec-energie.fr.

o Gouvernance/représentativité

M. Bruno DELIQUE présente le schéma de représentativité actuellement à l'étude, susceptible de pouvoir encore évoluer, notamment en fonction de l'expertise de notre conseil juridique :



Il présente ensuite les différentes hypothèses de répartition des sièges au Comité Syndical pour 2020, en tenant compte de l'évolution probable du périmètre de la Communauté Urbaine par l'intégration de la Communauté de Communes Cœur de Nacre :

➤ Sur la base d'un Comité Syndical composé de 150 membres :

	ENERGIE			EAU/ASSAINISSEMENT
	Communes	CUCM	EPCI à FP	Syndicats/EPCI à FP/Communes
Nb de représentants en 2020 à iso périmètre	75	60	7	8
	50% des représentants	44 communes		
Nb de représentants en 2020 en intégrant la CC Cœur de Nacre	75	64	7	4
	50% des représentants	55 communes		

➤ Sur la base d'un Comité Syndical composé de 130 membres :

	ENERGIE			EAU/ASSAINISSEMENT
	Communes	CUCM	EPCI à FP	Syndicats/EPCI à FP/Communes
Nb de représentants en 2020 à iso périmètre	65	52	7	6
	50% des représentants	44 communes		
Nb de représentants en 2020 en intégrant la CC Cœur de Nacre	65	56	7	2
	50% des représentants	55 communes		

Le nombre de délégués, par membre, pourrait être défini :

- comme actuellement, à raison de 2 délégués par collectivité ;
- en fonction du nombre de compétences transférées (un délégué par membre et par compétence transférée) ;
- en fonction de sa population (deux délégués par membres < à 5 000 habitants et un supplémentaire par tranche de 5 000 habitants).

Le Bureau Syndical prend acte de cette communication et demande que ces différentes hypothèses de travail soient consolidées.

22) CONTRAT DE CONCESSION D'ELECTRICITE

Comme évoqué au Bureau Syndical du 14 septembre dernier, une nouvelle phase de négociations, ayant pour objectif la conclusion d'un avenant n°1 au contrat de concession pour le service public du développement et de l'exploitation du réseau de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés de vente, conclu le 29 juin 2018, est ouverte depuis cet été.

Cet avenant devra être présenté, pour délibération, au Comité syndical du 13 décembre 2018.

M. le Président laisse le soin à M. Bernard LEJEUNE, vice-président en charge de ce dossier et à Mme Sylvie DURAND, responsable du Département Concessions, le soin de présenter l'état d'avancement des négociations en distinguant :

- d'une part, les conventions abouties ou en passe de l'être ;
- et d'autre part, le 1^{er} Programme Pluriannuel d'Investissement qui va couvrir la période 2019 /2022 et qui correspond au point central de ce projet d'avenant.

o Echanges et planning

Mme Sylvie DURAND présente les 8 points restants en cours de discussion.

N°	Objet	Avancement au 16/10/2018
1	Élaborer le 1 ^{er} PPI et le 1 ^{er} PA	PPI 2019-2022 : Document en cours de finalisation PA 2019 : Document en cours d'élaboration.
2	Élaborer les conventions relatives aux zones de qualité renforcées	Convention ZQR : Document en cours d'élaboration.
3	Consolider la liste des données utiles à la mise à jour du diagnostic technique	Liste en cours de finalisation
4	Consolider la liste des données minimales – Convention de contrôle	Convention et liste de données, finalisées
5	Introduire l'état des lieux, mis à jour avec les données 2017	Etat des lieux mis à jour en grande partie.
6	Dresser la liste des informations statistiques générales sur la coupure et le service maintien d'énergie	En attente de la position nationale d'Enedis
7	Rédaction de l'avenant	Le SDEC ÉNERGIE proposera la rédaction de la structure de l'avenant.
8	Élaborer les conventions relatives aux expérimentations	Conventions à élaborer par Enedis et le SDEC ÉNERGIE pour juin 2019 : début de travail envisagé pour janvier 2019. → Lien éventuel entre l'âge des réseaux et l'accidentologie → Mesures des pertes techniques à la maille de la concession

Pour atteindre l'objectif d'une signature d'un premier avenant au Comité Syndical du 13 décembre 2018, deux nouvelles réunions de LEEP auront lieu les 7 et 28 novembre prochains. Par ailleurs, la commission concession électricité se réunira le 22 novembre pour préparer les éléments qui seront présentés au Bureau Syndical du 30 novembre ; dernier Bureau Syndical avant la réunion du Comité Syndical du 13 décembre.

o Contenu du projet de PPI 2019-2022

Mme Sylvie DURAND présente la structure de ce nouveau document, composé de 7 articles.

Elle précise les modalités des articles les plus importants, à savoir :

- L'article 5 qui présente le programme pour le concessionnaire et le concédant sous la forme d'un tableau par finalité :

Finalité		Quantité		Engagement financier du concessionnaire HT			Identification de la valeur repère	Contribution du programme au schéma directeur
Programme pluriannuel	NOME	Totale	Dont ZQR	Total	Dont ZQR	Dont enveloppe prévisionnelle d'investissements de renouvellement		

- L'article 6 qui présente d'une part, la synthèse des engagements financiers du concessionnaire sous forme d'un tableau et d'autre part, les modalités de décompte de ces engagements.
- L'article 7 qui présente les indicateurs de suivi technique et financier et renvoie à un groupe de travail la détermination des indicateurs d'efficacité dans les deux ans qui suivent le début du PPI.

o Le Programme annuel

Pour le Programme Annuel, Mme Sylvie DURAND précise que les parties doivent s'accorder en priorité sur la structure du tableau qui présentera le contenu du programme par affaires.

Celle-ci est en cours de négociations :

Année PA	MOA (concédant / concessionnaire)	Finalité programme pluriannuel d'investissement (PPI) (Soit n° ou désignation littérale)	Finalité NOME	Numéro d'affaires (invariable dans le temps)	Intitulé du projet	
					Libellé Ex : Effacement-renforcement-renouvellement (invariable dans le temps)	Niveau de tension principale (HTA et/ou BT)

Localisation					
Poste sources de rattachement	Départ HTA	Poste HTA/BT (En raison des communes nouvelles fournir la liste au SDEC ÉNERGIE avec le N° et nom)	Commune principale d'intervention	Adresse	Zone concernée (ZQR, ZV)

o La convention de Zones de Qualité Renforcée

La structure de la convention, proposée par le SDEC ÉNERGIE, est en cours de validation par le service central d'Enedis.

Une seule convention est établie pour les 3 zones. Elle précise notamment :

- Le périmètre des ZQR ;
- Les objectifs en termes de qualité ;
- Les programmes d'investissements des maitres d'ouvrage ;
- Les indicateurs de suivi et d'évaluation ;
- La durée.

Le détail de cette convention sera présenté à la prochaine Commission « Concession Electricité » du 22 novembre 2018.

o La convention de Contrôle

Le 29 juin 2018, les Parties ont signé une Convention relative aux modalités d'organisation du contrôle de concession prévoyant, notamment, un travail d'analyse conjoint pour établir une liste de données à fournir à l'autorité concédante.

Le projet de convention de contrôle se substituera à la date de sa signature à la convention signée le 29 juin 2018, qui deviendra caduque.

Cette convention précise les dispositions suivantes :

- L'organisation du contrôle annuel,
- L'organisation des autres contrôles,
- Les listes minimum de données à transmettre au concédant à date (1^{er} juin – 1^{er} juillet),
- Les rendez-vous de mise à jour des listes de données,
- La durée de la convention.

Pour ce qui concerne le contrôle annuel, chaque année, avant le 31 mars de l'année, l'autorité concédante notifie par courrier le déroulement des opérations de contrôle.

Cette notification précise les données attendues dans le cadre de l'opération de contrôle.

Si l'autorité concédante ne précise pas la liste des données à lui communiquer, les données à communiquer sont celles listées aux articles 3 et 4 de la convention.

Elles sont communiquées à l'autorité concédante au plus tard le 1^{er} juin. Par exception, ce délai pourra être repoussé d'un commun accord en cas d'évolution informatique et pour ce qui concerne quelques données construites localement, celles-ci seront communiquées au plus tard le 1^{er} juillet.

Les listes de données sont mise à jour tous les quatre ans, d'un commun accord entre les parties.

Pour les données du thème « clientèle », le SDEC ÉNERGIE aura la possibilité, sur ce seul périmètre, de demander le réexamen des données disponibles en 2020.

o L'actualisation de l'état des lieux et son introduction dans le cahier des charges

L'état des lieux a été élaboré en commun.

Ce document a pour finalité de décrire, via plusieurs indicateurs, l'état du patrimoine du réseau électrique de la concession du Calvados, ainsi que le niveau de qualité atteint à fin 2017.

Il est composé de deux documents : un document de base et un document complémentaire présentant des informations insérées à la demande du SDEC ÉNERGIE

Il a valeur contractuelle et l'article 19 de l'annexe 1, inséré par l'avenant à intervenir, disposera l'obligation en fin de contrat de prévoir la réalisation d'un état des lieux.

L'actualisation du document est en grande partie réalisée, sans être totalement finalisé à ce jour.

o Consolidation de la liste de données permettant l'actualisation du diagnostic

Le 29 juin 2018, les parties ont acté du diagnostic technique.

L'annexe 2 A prévoit une actualisation des données de ce diagnostic à chaque PPI et la transmission au concédant d'un certain nombre de données permettant cette actualisation tous les ans (liste de données qui doit être consolidée au plus tard le 31 décembre 2018).

Cette liste a été mise en conformité avec les données de contrôle, elle prévoit, en outre, que des données plus précises sont communiquées dans les cas suivants :

- En Zone de Qualité Renforcée (ZQR), ou en cas de détermination d'une nouvelle ZQR,
- Pour améliorer la continuité d'alimentation des communes disposant d'un critère B supérieur à 280 minutes en moyenne sur une chronique de 4 ans.

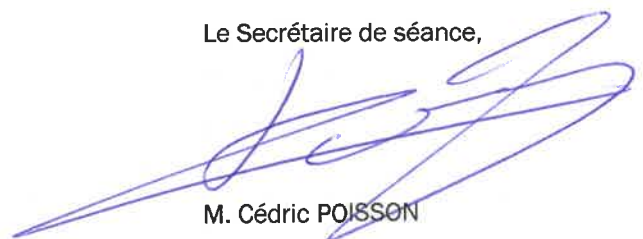
L'ordre du jour étant épuisé, M. Jacques LELANDAIS remercie les membres présents pour leur participation et leur attention et lève la séance à 12h00.

Le Président de séance,



M. Jacques LELANDAIS

Le Secrétaire de séance,



M. Cédric POISSON

ANNEXE

N°	OBJET
1	Dépenses entre 5 000 € HT et 50 000 € HT et dépenses de moins de 5 000 € HT

BUREAU SYNDICAL DU 19 OCTOBRE 2018
Compte-rendu des dépenses inférieures à 5.000 € au titre des délégations
du 31/08/2018 au 08/10/2018

Objet	Fournisseur / Tiers	Libellé de la facture	Date du mandat	Montant HT
Autres matériels	ORANGE BUSINESS SERVICES	SAMSUNG GALAXY NOIR 32 GO ORANGE	04/10/2018	290,52
Fournitures administratives	FIDUCIAL	FOURNITURES DE BUREAU FIDUCIAL BUREAUTIQUE	04/10/2018	451,26
		PAPIER FIDUCIAL BUREAUTIQUE	04/10/2018	124,55
	OMB VASSARD	CONSOMMABLES COPIEUR TOSHIBA ES3540C	08/10/2018	347,00
		CONSOMMABLES COPIEUR TOSHIBA ES456	08/10/2018	158,00
Location de salles	CAEN	LOCATION AUDITORIUM / HALL MANCEL 10 AVRIL 2018 - COLLOQUE HYDROGENE	24/09/2018	659,00
Location matériel	ELIS	BONBONNES D'EAU - SEPT 2018 01/09/2018 AU 30/09/2019	04/09/2018	156,12
		BONBONNES D'EAU OCTOBRE 2018	03/10/2018	195,65
	EURL FORTIER FLEURS	FLEURISSEMENT ACCUEIL 3E TRIM 2018	03/10/2018	181,82
Entretien et réparation véhicules	LAGUERRE PNEUS SAS	REVISION - 206 AJ 638 WQ	04/09/2018	81,18
		VIDANGE - 207 CD 058 JT	04/09/2018	75,92
		CY-474-VB : REPARATION CREVAISON	24/09/2018	15,58
		ED-551-RG : PNEUS AVANT	24/09/2018	230,68
	RENAULT HEROUVILLE ST CLAIR	REVISION ZOE CX 897 KR RENAULT RETAIL GROUP	04/09/2018	133,09
	TOTAL FINA ELF	CARBURANTS - AOUT 2018	14/09/2018	48,41
Formation	CD FORMATIONS NORMANDIE	ACTUALISATION COMPETENCES SST LE 18/09/2018	24/09/2018	920,00
	LUX	STAGE DE BASE EN ECLAIRAGISME ARO 29/30/31 MAI ET 1ER JUIN 2018	03/10/2018	2 000,00
		FORMATION STAGE ECLAIRAGISME YL YL - 29/30/31 MAI ET 01/6	04/10/2018	2 000,00
	SECOURS PREVENTION	FORMATION EQUIPIERS DE PREMIERE INTERVENTION + UTILISATION DEFIBRILLATEU	01/10/2018	1 150,00
Frais de colloques et séminaires	ENERGIES NORMANDIE	INSCRIPTION A LA JANU LE 13/09/18 GC	07/09/2018	50,00
	ENERPLAN	UNIVERSITE D'ETE AUTOCONSOMMATION PV18 - TARIF 2 JOURNEES	03/09/2018	200,00
Honoraires	ASSOC EXPERTISE DES CONCESSIONS	PRESTATIONS EXPERTISE TECHNIQUE FINANCIERE ET COMPTABLE	26/09/2018	3 750,00
		RENOUVELLEMENT CONTRAT CONCESSION TARIFS REGLEMENTES	26/09/2018	4 180,00
	Cabinet SYMCHOWICZ	HONORAIRES - RENOUVELLEMENT CONTRAT DE DE CONCESSION	19/09/2018	2 850,00
Divers	AIRE	MISE A DISPOSITION DE 2 RUCHES	07/09/2018	1 200,00
	APRIM	REALISATION DU JOURNAL DIALOGUE N° 72	03/10/2018	2 666,67
	ENERGIES DEMAIN BPI FRANCE	ACCOMPAGNEMENT DU SDEC ENERGIE POUR LA REALISATION DES PCAET	12/09/2018	4 440,00
	GEODIS	ASSISTANCE TECHNIQUE INTEGRATION DES DONNEES - JUILLET AOUT 2018	04/09/2018	2 610,00

Objet	Fournisseur / Tiers	Libellé de la facture	Date du mandat	Montant HT
	GRAFIK	ADHESIF FORMAT 370*410	01/10/2018	115,00
		BACHES FOMAT 1200*2200	01/10/2018	139,00
	UNIK STUDIO GRAPHIQUE	MISE A JOUR DU KAKEMONO MOBISDEC FOIRE DE CAEN 2018	17/09/2018	105,00
		BROCHURE 4 PAGES COMMUNICATION EAU	03/10/2018	830,00
Annonces insertions	JOURNAUX OFFICIELS	PUB : AVIS "ARMOIRES EP 2019"	14/09/2018	900,00
		PUB "CONTROLEURS ET NOEUDS COMMUNICANTS"	03/10/2018	720,00
Fêtes et cérémonies	EURL FORTIER FLEURS	FLEURISSEMENT	03/10/2018	77,27
Evènementiel foires expositions	APP DIFFUSION	5 000 CRAYONS GRAPHITE HB	24/09/2018	1 900,00
	CAPKADO	2 500 CARNETS AVEC FEUILLETS ET SIGNETS POCHE POST-IT MAISON DE L'ENERGIE	10/09/2018	1 850,00
		200 Gobelets 30cl réutilisables	26/09/2018	256,00
	COPYCAEN	PORTE-DOCUMENTS TISSU POUR STANDS	18/09/2018	97,16
		ROLL UP - GAMME MOSQUITO	03/10/2018	125,43
	UNIK STUDIO GRAPHIQUE	KAKEMONO HYDROGENE GENERIQUE	03/10/2018	290,00
	VCE JAMARD DISTRIBUTION	PANIER GARNI NORMANDIE ELECTRIQUE TOUR - RALLYE 29	01/10/2018	83,33
Catalogues et imprimés	CAEN REPRO IMPRIMERIE	DEPLIANT EAU	03/10/2018	307,05
		DIALOGUE N° 72	03/10/2018	1 500,00
		ENVELOPPES KRAFT	03/10/2018	486,00
	COPYCAEN	MOSQUITO SIGNATURE NOUVEAU CAHIER DES	18/09/2018	225,77
Réceptions	COCKTAIL RECEPTION	6 PLATEAUX REPAS - COMITE SYNDICAL 20 SEPTEMBRE 2018	03/10/2018	84,54
		COCKTAIL CLE DU 3 OCTOBRE 2018 CLE LA HOGUETTE	08/10/2018	820,11
		COMITE SYNDICAL DU 20 SEPTEMBRE 2018	08/10/2018	1 006,36
	HERMAN TRAITEUR	COCKTAIL CLE CAEN DU 3 OCTOBRE 2018 CLE CAEN AGLO	08/10/2018	750,00
	LE KIKALOU	DEJEUNER DU 31 AOUT 2018	07/09/2018	72,09
		DEJEUNER DU 7 SEPTEMBRE 2018	10/09/2018	103,00
		DEJEUNER DU 21/09/2018	24/09/2018	51,91
		DEJEUNER DU 1ER OCTOBRE 2018	03/10/2018	53,27
	LE MEMORIAL DE CAEN	RESTAURATION AOUT 2018	18/09/2018	82,27
MADELEINES BIJOU	GATEAUX POUR RECEPTION	14/09/2018	54,31	
Frais d'affranchissement	LA POSTE	AFFRANCHISSEMENT - AOUT 2018 LA POSTE	14/09/2018	1 041,50
		CONTRAT POST REPONSE - AOUT 2018 LA POSTE	14/09/2018	30,00
		CONTRAT POST REPONSE - SEPTEMBRE 2018 LA POSTE	04/10/2018	150,80
		AFFRANCHISSEMENT SEPTEMBRE 2018 LA POSTE	08/10/2018	4 380,03
Cotisations organismes	CHAMBERSIGN	SIGNATURE ELECTRONIQUE WK 25/09/2018 AU 25/09/2019	01/10/2018	80,00
Frais de nettoyage des locaux	JBS PROPRETE	ENTRETIEN LOCAUX AOUT 2018	04/09/2018	2 659,50
		ENTRETIEN DES LOCAUX SEPT 2018	03/10/2018	2 659,50
TOTAL				55 251,65

BUREAU SYNDICAL DU 19 OCTOBRE 2018
Compte-rendu des dépenses supérieures à 5.000 € au titre des délégations
du 31/08/2018 au 08/10/2018

Objet	Fournisseur / Tiers	Libellé de la facture	Date du mandat	Montant HT
Capital emprunts pour étalement	CAISSE D'EPARGNE DE BN	ANNUITE 19/09/18 DU PRET A14100CS12	01/10/2018	34 519,88
		ANNUITE 19/09/18 DU PRET A14100CS13	01/10/2018	8 992,88
	CREDIT AGRICOLE DE NORMANDIE	ANNUITE 15/09/18 DU PRET 10000037301	01/10/2018	40 931,89
		ANNUITE 15/09/18 DU PRET 10000037302	01/10/2018	44 063,14
		ANNUITE 15/09/18 DU PRET 10000037303	01/10/2018	6 770,35
Emprunt assorti de ligne de trésorerie	CAISSE D'EPARGNE DE BN	ANNUITE 28/09/18 DU PRET A141504B10	01/10/2018	17 753,94
		ANNUITE 28/09/18 DU PRET A141504B7	01/10/2018	5 501,21
		ANNUITE 28/09/18 DU PRET A141504B8	01/10/2018	8 952,06
Aménagement des locaux	EURL ETS LAMOUR	OMBRIERE PHOTOVOLTAIQUE 2 PLACES	18/09/2018	23 585,00
Immobilisation corporelle	EIFFAGE ENERGIE	HEULAND - MUTATION H61 COUR VATTIER	02/10/2018	43 805,97
	EIFFAGE ROUTE TRAVAUX	FONTAINE ETOUPEFOUR - EFFAC ROUTE DE BARON	14/09/2018	11 956,75
	EQUIP AVENUE	PANNEAUX DE CHANTIER	03/10/2018	19 975,00
	GT CALVADOS	FORMIGNY LA BATAILLE - LA CROIX TOUTIN	03/10/2018	11 780,77
		FORMIGNY LA BATAILLE - LA CROIX TOUTIN	03/10/2018	17 262,48
		MATHIEU - ROUTE D'ANGUERNY T2	13/09/2018	35 036,70
		MOULINES - RD156A - ROUTE DU FOUR A CHAUX	03/10/2018	9 378,70
		MOULINES - RD156A - ROUTE DU FOUR A CHAUX	03/10/2018	27 980,47
		SAINT-SYLVAIN - RD43 - RUES ST MARTIN DES BOIS	02/10/2018	33 829,93
	RESEAUX ENVIRONNEMENT	MANNEVILLE-LA-PIPARD - BOURG	19/09/2018	12 810,76
		MANNEVILLE-LA-PIPARD - BOURG	19/09/2018	31 266,87
	SAG VIGILEC	BONNEBOSQ - BT MARECHAUX	21/09/2018	6 204,93
		CONDE-SUR-IFS - RUES DU MOULIN	02/10/2018	37 724,92
		CONDE-SUR-IFS - RUES DU MOULIN	25/09/2018	14 862,81
		LIVAROT-PAYS-D'AUGE - BT CROIX MADELEINE	21/09/2018	17 016,04
		SAINT-MARTIN-AUX-CHARTRAINS	21/09/2018	5 873,36
		SAINT-MARTIN-DE-BIENFAITE-LA-CRESSONNIER	21/09/2018	37 685,73
	SATO	LES MONTS D'AUNAY - CREATION PRCS	03/10/2018	17 431,30
	STURNO	AURSEULLES - RUE MONSEIGNEUR	02/10/2018	32 639,84
		AURSEULLES - RUE MONSEIGNEUR	02/10/2018	13 134,91
		SOULEUVRE-EN-BOCAGE - BT AUNAIES	02/10/2018	9 795,41
		VILLY-BOCAGE - BT LANDES FAINS 760-12	21/09/2018	40 407,84
	TEIM	LES MONTS D'AUNAY - BT BOURG	03/10/2018	21 018,30
		LES MONTS D'AUNAY - BT CHANTEPIE 219-01	03/10/2018	13 927,95
		RACCORDEMENT TEIM 2018	19/09/2018	6 164,86
	TOPO ETUDES	HEULAND -MUTATION H61 COUR	02/10/2018	6 840,41

Objet	Fournisseur / Tiers	Libellé de la facture	Date du mandat	Montant HT
	TRANSFIX	GERROTS - REMPLACEMENT H61 COTEAUX 50 KV	03/10/2018	7 060,00
		ISIGNY-SUR-MER - CREATION PSSA	19/09/2018	7 060,00
		LEFFARD - CREATION PRCS CORNU 100 kVA 36	19/09/2018	6 310,00
		LES MONTS D'AUNAY - CREATION PSSB	19/09/2018	10 980,00
		SOULEUVRE-EN-BOCAGE - CREATION PRCS	19/09/2018	6 310,00
Contrepartie avances forfaitaires Electricité	GT CALVADOS	SAINT-SYLVAIN - RD43 - RUES ST MARTIN DES BOIS	02/10/2018	30 000,00
	SAG VIGILEC	CONDE-SUR-IFS - RUES DU MOULIN	02/10/2018	10 000,00
	STURNO	SOULEUVRE-EN-BOCAGE - BT BOURG	02/10/2018	15 000,00
Immobilisation reçues au titre des M.A.D.	CHARVET DIGITAL MEDIA	FONTENAY-LE-PESNEL	13/09/2018	13 190,00
	CITELUM	ARGENCES - Renouvellement lampadaires 09	05/10/2018	5 948,43
	CONIMAST INTERNATIONAL	OUISTREHAM - RENOUVELLEMENT LAMPADAIRES	18/09/2018	7 800,00
	GT CALVADOS	FONTAINE-ÉTOUPEFOUR - RD 214	14/09/2018	8 217,48
		MATHIEU - ROUTE D'ANGUERNY T2	13/09/2018	21 812,46
		MOULINES - RD156A - ROUTE DU FOUR A CHAUX	03/10/2018	6 003,47
		SAINT-SYLVAIN - RD43 - RUES ST MARTIN DES BOIS	02/10/2018	19 176,52
	RAGNI SAS	OUISTREHAM - RENOUVELLEMENT LUMINAIRES	25/09/2018	30 586,50
	SAG VIGILEC	CONDE-SUR-IFS - RUES DU MOULIN	25/09/2018	19 796,04
	SIMON LIGHTING SA	OUISTREHAM - RENOUVELLEMENT LAMPADAIRES	19/09/2018	7 051,59
		TOUQUES - RENOUVELLEMENT DES FOYERS	19/09/2018	5 243,49
	SPIE CITY NETWORKS	CAEN - DEPOSE LAMPADAIRES NON ALIMENTES	25/09/2018	5 014,90
		CAEN - DEPOSE LAMPADAIRES NON ALIMENTES	25/09/2018	5 093,57
		CARPIQUET - RENOUVELLEMENT DE 19 BORNES	25/09/2018	20 213,23
		MEZIDON VALLEE D'AUGE - CARREFOUR GIRATOIRE	05/10/2018	31 079,15
		SAINT-DENIS-DE-MAILLOC - Extension EP	05/10/2018	6 650,84
	STURNO	AURSEULLES - RUE MONSEIGNEUR	02/10/2018	14 108,52
Travaux Sous Mandats Télécom 2018	GT CALVADOS	MATHIEU - ROUTE D'ANGUERNY T2	13/09/2018	5 241,30
		SAINT-SYLVAIN - RD43 - RUES ST MARTIN DES BOIS	02/10/2018	15 251,53
Electricité compétence éclair. et signal	DIRECT ENERGIE PROF	CONSOMMATION COMMUNES AU 01/09/18	24/09/2018	11 173,10
		FACT103002614735-AVOIR101002932984	24/09/2018	8 913,32
Maintenance éclairage public	CITELUM	Travaux de maintenance EP 2018 LOT 5	25/09/2018	18 263,46
		Travaux de maintenance EP 2018 LOT 5	01/10/2018	18 172,40
		Travaux de maintenance EP 2018 LOT 5	01/10/2018	17 785,43
	SPIE CITY NETWORKS	Travaux de maintenance EP 2018 LOT 4	01/10/2018	29 906,64
		Travaux de maintenance EP 2018 LOT 6	01/10/2018	26 343,01
	TEIM	Travaux de maintenance EP 2018 LOT 1	25/09/2018	12 938,27
		Travaux de maintenance EP 2018 LOT 2	25/09/2018	12 504,76
		Travaux de maintenance EP 2018 LOT 3	25/09/2018	28 072,92

Objet	Fournisseur / Tiers	Libellé de la facture	Date du mandat	Montant HT
Numerisation plans (réseaux & urbanisme)	CERENE SA SERVICES	LOC RESEAUX OUISTREHAM	04/10/2018	9 491,39
Taxes foncières locaux	SIP CAEN NORD (TAXE FONCIERE)	TAXES FONCIERES 2018	24/09/2018	23 480,00
Indemnités des élus	Elus	Indemnités	04/10/2018	6 320,63
Subventions aux associations	APSEC	SOLDE SUBVENTION ANNUELLE 2018	26/09/2018	19 480,00
Intérêts des emprunts pour étalement	CAISSE D'EPARGNE DE BN	ANNUITE 19/09/18 DU PRET A14100CS12	01/10/2018	6 149,14
	CREDIT AGRICOLE DE NORMANDIE	ANNUITE 15/09/18 DU PRET 10000037302	01/10/2018	10 212,95
Subventions aux SPIC budgets annexes	SDEC ENERGIE	SUBVENTION 2018 BUDGET ANNEXE ENR 04	02/10/2018	32 000,00
TOTAL				1358289,8

BUREAU SYNDICAL DU 19 OCTOBRE 2018
Compte-rendu des dépenses de dépenses du Président
Au titre de dépenses du personnel du 31/08/2018 au 08/10/2018

Numéro de compte	Objet	Fournisseur / Tiers	Date du mandat	Montant HT
6218	Rémunération personnel extérieur	CENTRE DE GESTION FTP CALVADOS	24/09/2018	36 399,84
6231	Versement de transport	URSSAF	05/09/2018	2 370,46
			04/10/2018	2 372,41
6232	Cotisation au FNAL	URSSAF	05/09/2018	592,65
			04/10/2018	593,13
6336	Cotisations CNFPT et Centre de Gestion	CENTRE DE GESTION FTP CALVADOS	05/09/2018	829,66
			04/10/2018	830,34
		CNFPT	05/09/2018	1 066,69
			04/10/2018	1 067,55
64111	Rémunération principale du personnel titulaire	CNRACL	05/09/2018	11 393,47
			04/10/2018	11 404,77
		CNRACL RETRO	05/09/2018	252,01
			04/10/2018	252,01
		PREFON	05/09/2018	155,19
			04/10/2018	154,83
		RAFP	05/09/2018	706,81
			04/10/2018	707,31
		SALAIRES	05/09/2018	82 032,71
			04/10/2018	81 638,30
		TICKETS	05/09/2018	1 198,25
			04/10/2018	1 598,45
		URSSAF	05/09/2018	10 301,75
			04/10/2018	10 303,66
64112	Supplément familial du personnel titulaire	PREFON	05/09/2018	6,25
			04/10/2018	6,25
		RAFP	05/09/2018	26,95
			04/10/2018	26,84
		SALAIRES	05/09/2018	3 616,59
			04/10/2018	3 584,37
		TICKETS	05/09/2018	41,00
			04/10/2018	60,94
		URSSAF	05/09/2018	396,93
			04/10/2018	395,58
64118	Indemnités du personnel titulaire	PREFON	05/09/2018	76,06
			04/10/2018	76,42
		RAFP	05/09/2018	310,90
			04/10/2018	311,47
		SALAIRES	05/09/2018	42 332,81
			04/10/2018	42 178,42
		TICKETS	05/09/2018	504,14
			04/10/2018	675,03
		URSSAF	05/09/2018	4 648,69
			04/10/2018	4 650,75
64131	Rémunération principale du personnel contractuel	IRCANTEC	05/09/2018	316,20
			04/10/2018	316,20
		SALAIRES	05/09/2018	7 063,85
			04/10/2018	7 070,38
		TICKETS	05/09/2018	131,30
			04/10/2018	124,77
		URSSAF	05/09/2018	1 382,58
			04/10/2018	1 382,58

Numéro de compte	Objet	Fournisseur / Tiers	Date du mandat	Montant HT
64138	Indemnités du personnel contractuel	IRCANTEC	05/09/2018	105,27
			04/10/2018	105,27
		SALAIRES	05/09/2018	2 351,16
			04/10/2018	2 353,54
		TICKETS	05/09/2018	43,93
			04/10/2018	41,55
		URSSAF	05/09/2018	460,29
			04/10/2018	460,29
6451	Cotisation à l'URSSAF	URSSAF	05/09/2018	19 577,78
			04/10/2018	19 592,36
6453	Cotisation aux caisses de retraite	CNRACL	05/09/2018	33 068,53
			04/10/2018	33 102,23
		IRCANTEC	05/09/2018	679,08
			04/10/2018	679,08
		RAFP	05/09/2018	1 044,66
			04/10/2018	1 045,62
6454	Cotisation aux ASSEDIC	URSSAF	05/09/2018	592,74
		URSSAF	04/10/2018	480,11
6458	Cotisation autres organismes sociaux	ATIACL	05/09/2018	428,00
			04/10/2018	429,00
6478	Autres charges diverses sociales	SODEXO	08/10/2018	11 220,00
TOTAL				507 796,99